

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 26 MAI 2025**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> d'arrondissement s'est réuni le lundi 26 mai 2025 à 18h à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 12 mai 2025. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 20 mai 2025 et l'ordre du jour complémentaire a été notifié et affiché le 23 mai 2025.

**Élu·e·s présent·e·s**

**Maire d'arrondissement :** M. François VAUGLIN

**Maires adjoints :** M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Jean-Pierre CORSIA.

**Conseillers de Paris :** Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

**Conseillers d'arrondissement :** M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Didier ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX.

**Pouvoirs**

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON
- M. Grégory MOREAU à M. Jérôme MEYER
- Mme Joséphine LANFRANCHI à Mme Lucie SOLEM
- Mme Delphine TERLIZZI à Mme Dominique KIELEMOËS
- M. David BELLARD à Mme Joëlle MOREL
- Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- Mme Florence MARSCHAL à Mme Nadine BLANCHARD
- M. Aymeric DE TARLÉ à M. Jean-Pierre CORSIA

**Excusés**

- M. Florent HUBERT
- M. Jean-François MARTINS
- Mme Emma RAFOWICZ
- *À partir du vœu V11202508 :* M. Guillaume POITOUX

**Secrétaire de séance :** M. Christophe HARNOIS

## **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

### **I / Désignation du secrétariat de séance**

**11202512** Désignation du secrétariat de séance

### **II / Adoption de procès-verbal de séance**

**11202513** Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025

### **III / Adoption de la procédure d'urgence**

**11202519** Adoption de la procédure d'urgence

### **IV / Communication sur les questions européennes, internationales et accueil des migrants**

### **V / Etat spécial du 11e arrondissement - Exercice 2024**

**11202514** Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11e de l'exercice 2024

**11202515** Election de la présidence des débats sur le compte administratif 2024

**11202516** Adoption du compte administratif 2024

### **VI / Adoption de la charte de l'Assemblée Citoyenne du 11e**

**11202517** Adoption de la charte de fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne du 11<sup>e</sup>

**A11202501** Amendement au règlement intérieur de l'Assemblée citoyenne du 11e [*groupe Changer Paris*]

### **VII / Choix du mode de gestion du Centre Paris Anim' Mercœur**

**11202518** Approbation du choix du marché public comme mode de gestion du Centre Paris Anim' Mercœur (11e)

### **VIII / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement**

**2025 DDCT 63** Subventions (18.000 euros) à 11 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11e arrondissement

**2025 DDCT 91** Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161.115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche)

**2025 DDCT 93** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (64.100 euros) pour 7 projets associatifs

**2025 DDCT 95** Subventions (172.500 €) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République

**2025 DSOL 54** Subventions (34.500 euros) et conventions avec 14 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politiques de la Ville parisiens

**2025 DSOL 63** Subventions d'équipement et d'investissement (214.131 €) dans le cadre de conventions avec 7 centres sociaux et 3 espaces de vie sociale pour la réalisation de travaux et achat matériel

**2025 DSOL 75** Subventions (190.750 euros) à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

**2025 DSP 18** Subventions (228.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens

**2025 DSP 21** Subventions (303.000 euros) et conventions avec 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques

**2025 DPMP 2** Subventions (293.398 euros) et conventions avec 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025

**2025 DVD 51** Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif : Subventions (260.000 euros en fonctionnement et 46.200 euros en investissement) et conventions associées avec 23 associations

**2025 DVD 56** Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions de fonctionnement (13.000 euros) et conventions avec 2 associations

**2025 DVD 62** Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

**2025 DAC 297** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Le Bitoux, au 45 rue Sedaine (11e)

**2025 DAC 12** Subventions (1.195.000 euros) et avenants à convention avec 5 structures de création et de diffusion de la danse

**2025 DAC 18** Subventions (22.000 euros) aux associations Compagnie Flies (92) et Maison du Hip Hop (11e) œuvrant en faveur de la culture hip hop

**2025 DAC 50** Subvention (500.000 euros) et avenant à la convention avec la SAS La Manufacture - Théâtre de la Bastille (11e)

**2025 DAC 55** Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11e)

**2025 DAC 59** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e)

**2025 DAC 127** Subventions (32.000 euros) aux associations Treize Ter (11e) et Immanence (15e) et avenant à convention avec l'association Immanence

**2025 DAC 132** Convention tripartite encadrant une intervention artistique non pérenne sur le mur extérieur du centre sportif Fontaine au Roi, situé 100 rue de la Fontaine-au-Roi (11e)

**2025 DAC 186** Subventions d'investissement (208.000 euros) et conventions avec 4 associations de pratique artistique

**2025 DAC 399** Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes pour la mise en œuvre de 61 projets au titre de l'enveloppe Culture et Solidarités 2025

**2025 DAC 122** Subventions de fonctionnement (943.500 euros) et avenants aux conventions avec 3 structures œuvrant dans le domaine des arts visuels

**2025 DAE 55** Subventions (70.000 €) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

**2025 DAE 33** Subventions (6.265.000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

**2025 DASCO 34** Dénomination de l'école Jacques Delors

**2025 DASCO 32** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52.900 euros), subventions d'équipement (6.000 euros) et subventions pour travaux (217.674 euros)

**2025 DEVE 47** Subventions (537 545.38 € d'investissement et 19 740 € de fonctionnement) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027

**2025 DPE 10** Subventions (570.000 €) et conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi

**2025 DFPE 3** Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (115.000 euros) à 6 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité à Paris

**2025 DFPE 12** Subvention (142.105 euros) et avenant n°1 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale Balustrade située 39 cité Industrielle (11e)

**2025 DFPE 49** Subvention (1.659.331 euros) et avenant n°1 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant

**2025 DFPE 115** Subvention (133.371 euros) et avenant n°1 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns sis 47 rue de la Roquette (11e)

**2025 DFPE 144** Demande d'avis préalable sur un projet de transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Haut Comme 3 Pommes, situé au 42 bis rue Sedaine (11e)

**2025 DLH 118** Attribution d'une aide en nature à l'association Les Ateliers du Chaudron, pour la mise à disposition de locaux situés 31 passage de Ménilmontant (11e)

**2025 DLH 122** Réitération de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Habitat Social Français et réaménagement d'une partie de sa dette

**2025 DLH 125** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

**2025 DU 71** Cession de 16 lots de copropriété issus d'un legs (9e, 11e, 16e et 19e)

**2025 DU 74** Cession de deux lots de copropriété issus d'un legs, 18 à 28 rue Léon Frot (11e)

**2025 DU 125** PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public

### **IX / Vœux du Conseil d'arrondissement**

**V11202507** Vœu rattaché à la délibération 2025 DU 125 : Demande d'amendement technique concernant la partie relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe X pour la partie concernant le 11e

**V11202508** Vœu afin que le nom de Boris Nemtsov soit inscrit dans l'espace public parisien  
*[groupe Paris 11 en Commun]*

**V11202509** Vœu relatif à la réglementation du phénomène du co-living *[groupe Communiste et Citoyen]*

**V11202510** Vœu relatif à la circulation boulevard Beaumarchais *[groupe Changer Paris]*

**V11202511** Vœu relatif à la circulation des boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire, et du Temple *[groupe Paris 11 en Commun]*

### **X / Question orale adressée au Maire du 11e arrondissement**

**Q11202504** Question orale relative au périscolaire *[groupe Changer Paris]*

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement

### **11202512 – Désignation du secrétariat de séance**

**M. le Maire :** « Bonjour, le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Merci pour votre présence. Nous avons reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Anne HIDALGO m'a donné pouvoir,
- Delphine TERLIZZI a donné pouvoir à Dominique KIELEMOËS,
- Rosalie LAMIN a donné pouvoir à Luc LEBON,
- Joséphine LANFRANCHI a donné pouvoir à Lucie SOLEM. Nous souhaitons un bon anniversaire à Joséphine.
- Grégory MOREAU a donné pouvoir à Jérôme MEYER,
- Aymeric DE TARLÉ a donné pouvoir à Jean-Pierre CORSIA,
- Florence MARSCHAL a donné pouvoir à Nadine BLANCHARD,
- David BELLARD a donné pouvoir à Joëlle MOREL,
- Hélène BIDARD a donné pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE.

Je vous propose de désigner Christophe HARNOIS comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'objection. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202513 – Adoption du procès-verbal de séance du 1<sup>er</sup> avril 2025**

**M. le Maire :** « Le procès-verbal de notre séance du 1<sup>er</sup> avril dernier a été diffusé selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter. Je ne vois pas d'objection. Il est adopté, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202519 – Adoption de la procédure d'urgence**

**M. le Maire :** « Nous avons reçu tardivement une délibération qui est importante et donc nous vous proposons d'adopter la procédure d'urgence pour inscrire la délibération 2025 DAC 122 à l'ordre du jour. Elle porte sur des subventions de fonctionnement et des conventions avec des

structures œuvrant dans le domaine des arts visuels, dont une association du 11<sup>e</sup> arrondissement. Donc pour ne pas retarder le versement de cette subvention récurrente à une association bien connue qui ne fait jamais l'objet de la moindre difficulté ou d'intervention en Conseil, je vous propose d'adopter cette procédure d'urgence. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

#### Communication sur les questions européennes, internationales et accueil des migrants

**M. le Maire** : « Nous allons continuer avec une communication sur un sujet qui n'a pas été traité encore jusqu'ici au sein de ce Conseil, mais qui est néanmoins d'une certaine actualité puisque nous allons demander à Lucie SOLEM de nous présenter sa communication sur les questions européennes et internationales, et l'accueil des migrants. Nous étions il y a quelques jours sur le parvis de la Mairie pour la Fête de l'Europe et nous le serons à nouveau dans les prochains jours pour d'autres événements. Je vous propose donc d'écouter Lucie SOLEM, après quoi nous aurons un débat. »

**Mme SOLEM** : « Merci M. le Maire, bonjour chers collègues et merci à tous de me donner l'occasion de vous présenter les activités menées au titre de ma délégation. Je vais commencer par l'Europe puis les questions internationales, des sujets assez consensuels, mais ça ne va pas durer puisque j'aborderai à la fin l'accueil des migrants.

Notre arrondissement revendique son ouverture prononcée vers nos voisins européens. Le Maire vient d'en parler, notre événement phare est organisé chaque année aux alentours du 9 mai, la Journée de l'Europe. Ce rendez-vous est bien connu des habitants. Il s'agit évidemment d'un événement ouvert à tous et gratuit. Nous proposons ainsi chaque année une table-ronde avec l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques) sur un thème d'actualité (par exemple la défense européenne) ou sur un pays que nous souhaitons mettre à l'honneur (par exemple l'Allemagne cette année). Des activités ludiques à visée pédagogique sont organisées grâce à aux associations que nous avons plaisir à inviter. Ces associations transpartisanes sont souvent de très petites structures qui ne comptent pas ou très peu de salariés, mais elles se retrouvent aujourd'hui exsangues. La Ville de Paris joue son rôle en mettant à leur disposition des locaux de façon gracieuse ou en octroyant des financements aux lauréats du label Paris Europe. Mais aujourd'hui même les associations qui ont pignon sur rue, par exemple la Maison de l'Europe, sont à bout de souffle car la Région n'accorde plus de financement aux associations européennes. Je regarde mes voisins à gauche si jamais ils peuvent faire passer le message à qui de droit.

J'en viens aux questions internationales. Notre arrondissement s'emploie à relayer l'action forte de la Ville de Paris qui s'appuie beaucoup sur la diplomatie des villes, notamment pour faire avancer les questions environnementales et en matière d'égalité femmes-hommes. Le 11<sup>e</sup> défend évidemment les grands principes. Cela peut sembler un peu niais de les rappeler, mais par les temps qui courent, nous allons le faire : le respect de la vie humaine, la protection des civils en temps de conflit, le respect des conventions internationales, la défense de l'Etat de droit, etc.

D'ailleurs, sur la façade de la Mairie, vous pourrez voir un appel pour la libération de nos deux compatriotes retenus otages en Iran, Cécile KOHLER et Jacques PARIS, comme nous l'avions fait pour les otages retenus entre les mains du Hamas. Nous continuons également à soutenir la cause du Tibet en recevant chaque année une délégation d'élus tibétains avec qui nous célébrons le Nouvel An.

Depuis le début de la mandature, quatre grands conflits majeurs ont éclaté, avec parfois des implications directes pour nos habitants : entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour le Haut-Karabagh, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le conflit entre le Hamas et Israël, et le conflit entre l'Inde et le Pakistan. Ces conflits peuvent nous sembler éloignés, pourtant ils touchent nos habitants, ils nous interpellent parfois, inquiets, et nous essayons de leur rappeler que nous soutenons tous les peuples opprimés et toutes les victimes de conflit. Nous nous appuyons sur le tissu associatif vibrant et les diasporas engagées. Lorsque l'actualité l'exige, nous organisons des conférences ouvertes au grand public. Cela a été le cas quelques mois après l'attaque perpétrée par le Hamas le 7 octobre : nous avons organisé en Mairie une conférence consacrée à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, devant l'augmentation des actes antisémites dans l'arrondissement. Parfois, ce sont parfois des pays qui nous contactent directement. C'est ainsi que nous avons organisé, par exemple, une conférence consacrée au Québec et à la francophonie.

Grâce au jumelage avec Rome et aux très nombreux accords de coopération, nous recevons des délégations souvent très curieuses d'en savoir plus sur la transformation de Paris, notamment sur les mobilités douces et leur promotion dans notre arrondissement. Le 11<sup>e</sup> est devenu un peu partout dans le monde un symbole de réussite en termes de promotion du vélo.

Enfin, nous nous employons à promouvoir l'apprentissage des langues, les échanges scolaires et, de façon générale, la découverte des autres cultures dans les écoles de l'arrondissement.

Maintenant, j'en viens au sujet sur lequel nous ne serons pas d'accord, mais je crois que nous sommes d'accord pour ne pas être d'accord. Mais s'il y a une chose sur laquelle nous pouvons tous convenir au sujet de l'accueil des migrants, c'est que nous ne sommes pas collectivement à la hauteur des enjeux. Je dis « collectivement », je ne jette la pierre sur personne, en tout cas pas pour l'instant.

Je voudrais commencer par remercier les associations, les centres sociaux, Le Picoulet, La Petite Rockette, les écrivains publics, les bénévoles des cours de FLE (Français Langue Etrangère), les PMI, les parents d'élèves, le cabinet du Maire et les services de la Mairie, tous ces acteurs qui m'alertent lorsqu'ils sont confrontés à une situation de détresse : quand un mineur non-accompagné est en passe de tomber entre les mains de réseaux mal intentionnés, quand une famille se retrouve à la rue, quand des adolescents ne sont toujours pas scolarisés. C'est un travail ingrat, un travail mené dans l'ombre, mais qui parfois permet de changer une vie.

Je voudrais également lancer deux appels :

- Certains baladent les migrants, au sens propre du terme, entre départements pour les renvoyer à Paris. J'en ai déjà longuement parlé lors des Conseils d'arrondissement, certains considèrent que ces migrants sont des marchandises, mais en fait ces personnes se dérobent avant tout à leurs responsabilités car ils considèrent que le migrant, par essence, est une nuisance. Ce faisant, ces contribuent à générer une atmosphère délétère pour tous, mais en premier lieu pour les migrants et jettent l'opprobre sur l'étranger. C'est tout simplement nier la réalité. Je vais essayer de ne pas tomber dans un discours larmoyant ou angélique, mais ces jeunes que je rencontre régulièrement sont souvent des jeunes hommes qui ont fui un pays

en guerre. Certains diront ici qu'ils n'avaient qu'à rester dans leur pays pour le protéger, c'est facile à dire depuis le confort du 11<sup>e</sup>. Ce sont souvent des demandeurs d'asile et n'ont donc pas légalement le droit de travailler. Pourtant ils se lèvent tôt avec l'envie de s'en sortir. C'est très difficile et très frustrant pour eux parce qu'on leur reproche de vivre aux crochets de la société mais légalement ils n'ont pas d'autres possibilités. Ce sont souvent aussi ces premiers de cordée à qui l'on avait promis, lors de la pandémie, de les reconnaître enfin à leur juste valeur. Mais nous n'avons pas tenu notre promesse. Avec le Maire, nous en rencontrons parfois lors des cérémonies de récents naturalisés où ils nous expriment toute la reconnaissance qu'ils sentent envers la France. C'est aussi l'occasion de découvrir la diversité des parcours, bien loin des caricatures et de la surmédiatisation de faits divers sordides.

- Malheureusement, je dois également parler du jeu de certaines associations, pourtant connues et reconnues, qui tiennent, selon moi, un discours dangereux à l'égard des migrants. Il y a peu, l'une d'entre elles m'a envoyé une lettre m'accusant de néo-colonialisme car je faisais la promotion du Français Langue Etrangère pour les migrants. Je le reconnais, le FLE est personnellement devenu une marotte. Dans notre arrondissement, nous considérons que la maîtrise du français est un facteur clé d'émancipation car c'est un moyen de trouver du travail, de faire valoir ses droits et de nouer des amitiés en dehors de sa culture d'origine. Il ne s'agit aucunement de demander aux migrants d'oublier leur passé, leur langue maternelle ou leur pays d'origine. À mes yeux, apprendre une langue est un enrichissement, pour le migrant d'abord, et c'est donc un piètre service que de les enfermer dans leur culture d'origine et de les condamner à y vivre reclus. Cela se fait aux dépens de leur intégration, de leur épanouissement et donc de l'enrichissement aussi de la société d'accueil. Si cela est possible, c'est parce que l'Etat se désengage de plus en plus, délègue et préfère se reposer sur des associations pas toujours bien intentionnées. C'est pourquoi vous êtes tous invités le 28 juin à la deuxième édition de la Journée des réfugiés qui se tiendra à la Mairie du 11<sup>e</sup>. Cette initiative peut sembler dérisoire parce qu'elle ne changera pas la situation, mais nous l'organisons avec La Voix Des Réfugiés, une association fondée par un habitant du 11<sup>e</sup>, un Soudanais au parcours incroyable qui est devenu Français. Cette journée sera l'occasion de montrer des parcours d'intégration réussie. Pas forcément des Zidane ou des Marie Curie, mais tout simplement des gens heureux de vivre ici. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup chère Lucie. Il n'est pas coutumier de s'applaudir en Conseil d'arrondissement, mais c'est évidemment mérité. Merci beaucoup chère Lucie pour cette présentation synthétique mais extrêmement claire et qui met en perspective toutes ces actions. Qui demande la parole ? Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER :** « Merci beaucoup. L'Europe est un sujet, une identité qui tient au cœur des Ecologistes et du 11<sup>e</sup> arrondissement. L'histoire du 11<sup>e</sup> est l'histoire de personnes qui sont ouvertes. C'est pour ça que ces deux sujets sont liés, que ce soit l'immigration ou l'Europe. Nous nous associons donc au souhait de continuer à célébrer l'Europe dans le 11<sup>e</sup>, c'est d'autant plus nécessaire dans une période où il y a un repli national. Ma seule critique sera sur ce point : l'immense succès de la bourse au vélo a peut-être malheureusement un peu affaibli l'image de la Fête de l'Europe du 6 mai, la conjonction des deux événements a fait que l'un prend un peu le pas sur l'autre. J'espère qu'on pourra valoriser encore un peu plus l'Europe à l'avenir, mais je sais que c'est le souhait de Lucie et ce n'est pas du tout de ça dont je discute. On est dans un moment où il est important de célébrer l'Europe, surtout quand certains veulent s'y attaquer fermement. L'option pour être ouvert sur le monde, c'est à travers l'Europe. Si la France veut rester une puissance, ce ne sera qu'à travers l'Europe et donc je souhaite ici réaffirmer notre souhait que l'Europe « puissance » continue de s'exercer et que l'intégration européenne puisse s'accélérer

dans un sens d'ouverture positif et surtout pas le repli sur soi, comme malheureusement c'est proposé trop souvent.

Je fais le lien avec les questions d'accueil. Le 11<sup>e</sup> arrondissement est une terre d'accueil depuis très longtemps. Belleville était célébré, même à travers le monde à une période, comme étant un endroit où se retrouvaient des Juifs tunisiens, les Arabes, les Chinois, les noirs sans aucun souci. Malheureusement, on sait que ce sont les conflits au Proche-Orient qui ont parfois créé des tensions à Belleville. Et là aussi, l'exploitation par certains et certaines du conflit au Proche-Orient pour créer des distances entre les uns et les autres est une catastrophe. Le 11<sup>e</sup> est un creuset du multiculturalisme, Paris est une ville cosmopolite et les Ecologistes en sont fiers et le 11<sup>e</sup> continuera de le célébrer. Je m'inquiète parfois du traitement des mineurs non accompagnés à Paris – même si c'est moins pire qu'ailleurs – par la Préfecture de Police et la Préfecture en général. Je parle en particulier des hommes noirs qu'on a vu chassés, plus que d'autres, dans les rues de Paris ces dernières années. Il y a une stigmatisation qui m'inquiète toujours plus, nous resterons vigilants. Je veux que celles et ceux qui nous écoutent sachent que, quelle que soit leur nationalité, leur couleur de peau ou leur religion, ils et elles seront toujours bien accueillis dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et que nous y prendrons notre pleine place. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA** : « Je voulais juste faire une connexion avec l'actualité. Vous avez entendu parler de l'acétamipride qui est un insecticide qui fait fureur en ce moment. Devant l'Assemblée Nationale, il y a des tracteurs d'exploitants agricoles qui se plaignent qu'on n'autorise pas cet insecticide dont ils auraient largement besoin. Pourquoi l'Europe n'intervient pas ? Parce que l'Europe a continué d'autoriser cet insecticide jusqu'en 2033. De ce fait, beaucoup de producteurs européens l'utilisent et cela fait donc des problèmes par rapport à la compétitivité de nos agriculteurs. Mais en même temps, il y a un problème par rapport à la santé parce que cet insecticide est un tueur d'abeilles. Dans certaines régions, entre 20 et 80% d'abeilles sont tuées par cet insecticide et en même temps ça pose des problèmes à la santé humaine. Donc on a ce paradoxe que l'Europe n'arrive pas à réduire, celui de la compétitivité et des problèmes sanitaires. Cela pose aussi le problème d'une Europe qui a essayé depuis dix ans de réduire les insecticides sans résultats visibles. Les efforts sont très limités. Dans le cadre du Pacte vert, il y avait une stratégie très honorable qui s'appelait « De la ferme à la table » afin de réduire de 50% la production d'insecticides d'ici 2030. Malheureusement la Droite a fait un forcing d'enfer, donc la Commission européenne est revenue sur cette décision. Donc je pousse ce cri pour dire on a encore beaucoup à faire dans le secteur agricole au niveau européen. »

**M. le Maire** : « Adrien TIBERTI demande la parole. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Communiste, je remercie ma collègue Lucie SOLEM pour sa communication. Je voudrais dire quelques mots pour rebondir sur les propos de mon éminent voisin et peut-être faire un petit peu avancer la réflexion.

Au moment même où l'Union Européenne essaie de se donner les moyens d'interdire des insecticides dangereux, la même institution, par le biais de la Commission Européenne, continue de négocier un accord de libre-échange avec le Mercosur, l'Amérique du Sud, sans imposer aucun garde-fou alors que ces pays n'ont pas du tout la même législation sociale ou écologique. Cet accord prévoit d'importer des produits que nous fabriquons également mais pas du tout dans les mêmes conditions, et donc de créer la condition d'un dumping. Cet exemple me fait penser à cette analyse que nous portons depuis longtemps : le projet européen est un magnifique projet qui rapproche des peuples qui ont passé beaucoup trop de temps à se battre au profit des

marchands de canons, mais les dirigeants de l'Union Européenne, c'est-à-dire la Commission européenne, ont souvent utilisé l'idée européenne pour contourner les peuples et pour imposer aux peuples, au nom de l'idée européenne, des choses qu'ils ne voulaient pas. Je pense notamment au Traité de libre-échange ou au fait que c'est bien une réglementation européenne qui impose en partie la libéralisation du secteur de l'énergie ou des transports, alors que les Français ont montré à de très nombreuses reprises à quel point ils étaient attachés à la notion de service public. S'il avait été possible de construire une Europe des services publics, une Europe de coopération entre les monopoles publics du transport ferroviaire dans un but d'investissement, de coopération, de facilitation des transports comme solution écologique, l'Union Européenne a préféré systématiquement organiser la concurrence, gâcher des investissements monstrueux pour activer cette concurrence, renchérir le prix de l'électricité et mettre en difficulté notre industrie. Je pourrais en parler longtemps, mais je sais ce qui nous oppose sur les questions européennes. Je le redis : nous partageons pleinement l'idée qu'il faut, à tout prix et avec tous les moyens possibles, rapprocher les peuples européens qui ont trop souffert, mais parfois l'Union Européenne et les politiques qui sont portées en son nom, y compris par des dirigeants politiques français, ont pour conséquence très concrète de mettre en concurrence et de mettre en opposition les peuples au lieu de les rapprocher.

Par ailleurs, le monde est parcouru de guerres, la volonté de puissance des uns sur les autres est terrible. C'est pourquoi la notion d'Europe « puissance » ne me convaincra pas beaucoup. Il existe des peuples qui souffrent terriblement à l'heure où nous parlons, et depuis très longtemps pour certains. On atteint en ce moment un paroxysme terrible. Je pense évidemment au peuple palestinien, mais je n'oublie pas évidemment les autres peuples qui subissent la guerre en Ukraine, au Congo, au Soudan, etc. Donc partager un discours sur la paix, construire une culture de paix, comme nous arrivons à le faire dans le 11<sup>e</sup> et essayer de faire partager le plus largement possible l'idée que rien de ce qui est humain ne nous est étranger pour construire enfin le monde de paix dont nous avons besoin sont une nécessité. Le travail que l'on peut faire à notre échelle est un travail très important.

Quant à la question de l'accueil des migrants, j'entends les discours systématiques de rejet et surtout l'idée qu'il y aurait des politiques publiques en France qui feraient venir les migrants. C'est faux. Il faut bien avoir en tête que, historiquement, ce sont des politiques privées qui ont fait massivement venir l'immigration. Il ne faut pas oublier que dans les années 50, 60 et 70, l'immigration était organisée par les grandes entreprises, notamment les grandes entreprises de l'automobile qui allaient chercher directement des travailleurs dans d'autres pays. Aujourd'hui les frontières sont fermées et le coût humain est très important. La réalité, c'est que l'état de guerre, l'état de misère dans lequel de nombreux pays sont jetés par des décisions internationales, dont nous sommes en partie comptables, pousse des gens à quitter leur pays. La question qui nous est posée, c'est encore une fois construire la paix, construire le développement pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de rester vivre dans leur pays. Mais c'est aussi être en mesure d'accueillir des gens qui sont déjà présents, parce qu'on ne pourra pas les empêcher de venir, à moins évidemment de les contraindre encore plus fortement et de créer encore plus de morts, par exemple lors de traversées de la Méditerranée.

Nous n'oublions pas d'où nous venons, la France est un pays héritier de 150 ans d'immigration. Aujourd'hui une majorité de Français ont des parents, des grands-parents, des arrière-grands-parents qui sont nés à l'étranger. Donc quand nous défendons l'idée qu'il faut pouvoir accueillir dignement des gens qui ont tout perdu, nous perpétons des traditions qui sont très importantes. Vendredi et samedi derniers, nous commémorions les derniers jours de la Commune de Paris et nous, qui essayons d'en être les héritiers politiques, nous n'oublions pas que la Commune a fait des étrangers des citoyens à part entière, et même des élus. Nous savons donc que l'accueil est

quelque chose qui enrichit et nous le disons à Gauche, et d'autres voix qui ne sont pas toujours considérées comme de Gauche l'ont dit bien plus fort que nous. En revanche, ceux qui rejettent l'autre, oublient les principes fondamentaux qui font la République. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je propose à Lucie SOLEM, si elle le souhaite, de reprendre la parole. »

**Mme SOLEM** : « Tout simplement pour vous remercier de vos interventions. Je vous avoue que je ne m'étais pas préparée à un débat sur les institutions européennes. Ma délégation s'intitule « questions européennes », pas « UE ». Je ne sais pas si c'est réellement mon rôle de défendre ici l'action de la Commission européenne.

Juste pour rappel, parce que je partage tout à fait vos propos, Adrien TIBERTI et Jean-Pierre CORSIA, la Commission Européenne ne vote rien. Ce sont nos députés, que nous avons élus, et le Conseil, donc nos dirigeants, qui prennent les décisions et qui votent. Donc c'est en fait à eux qu'il faut s'en prendre.

Adrien TIBERTI, je suis absolument d'accord avec vous sur la question des services publics. »

**M. le Maire** : « C'est vrai qu'il faut toujours rappeler que la politique conduite au niveau européen est le produit des politiques voulues par chaque pays, même s'il y a parfois – pour ne pas dire souvent – des doubles discours en France avec ceux qui clament « Cocorico c'est grâce à nous ! » quand il y a une avancée et que « c'est la faute de Bruxelles » quand la décision est vécue comme une contrainte. Ça fait partie de ces discours mortifères pour le projet européen mais qui restent malheureusement bien d'actualité.

En tout cas, merci chère Lucie pour cette présentation et surtout merci pour l'action au quotidien, conduite notamment sur ces lieux de débat et d'échange avec les différentes structures présentes à Paris qui s'interrogent sur la question des politiques à conduire pour l'Europe, et les questions d'accueil des migrants sont des questions où la politique croise la vie des gens de façon parfois très violente. Il est vraiment important que notre arrondissement, comme notre commune, continue d'être une terre d'accueil quand notre pays oublie parfois d'être à la hauteur de ce qu'il prétend être. Merci et rendez-vous le 28 juin dans la Mairie pour la Journée des réfugiés. »

Chers collègues, je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour. C'était une communication, il n'y a donc pas de vote. »

### **11202514 – Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11<sup>e</sup> de l'exercice 2024**

**M. le Maire** : « Comme chaque année à ce moment de l'année, nous sommes amenés à rendre un avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial de la Mairie. Je vais passer la parole à Luc LEBON qui va la présenter et je le remercie d'avoir bien voulu suppléer Rosalie LAMIN qui est absente aujourd'hui. »

**M. LEBON** : « Merci. Dans un premier temps, on rend un avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement de l'exercice 2024. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil de Paris arrête le compte administratif et se prononce ensuite sur le compte de gestion qui est tenu par la Direction Générale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris, après avis de chacun des Conseils d'arrondissement. Donc

notre Conseil va être invité à se prononcer sur l'exécution du compte de gestion d'état spécial et notamment à sanctionner la stricte concordance des écritures de l'ordonnateur, donc de la Mairie de Paris, et celle du comptable public.

Pour 2024, le compte de gestion s'établit comme suit :

- le résultat de la clôture 2023 établi à un total de 2.355.579,16 € de report de dotations,
- une dotation perçue au cours de l'exercice de 2024 de 12.117.006,16 €,
- des dépenses exécutées au titre de l'exercice 2024 de 10.776.274,67 €
- donc un report de dotation, résultat de la clôture 2024, d'1.340.731,49 €. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette précision. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11e et groupe Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. L'avis est donc favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

#### **11202515 – Election de la présidence des débats sur le compte administratif 2024**

**M. le Maire** : « Ensuite nous devons examiner, comme chaque année, le compte administratif. Je devrai me déporter donc je vous propose d'abord d'élire Luc LEBON comme président des débats de notre Conseil sur le compte administratif. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11e et groupe Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Donc je laisse la présidence à Luc LEBON. Je reviendrai après la délibération. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

#### **11202516 – Adoption du compte administratif 2024**

**M. LEBON** : « Merci beaucoup. En effet, François VAUGLIN en tant qu'ordonnateur ne peut pas présider les débats d'adoption du compte administratif. Je vais vous présenter de façon synthétique le compte administratif 2024 de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement.

En 2024, les dépenses mandatées sur l'État spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement s'élèvent à 10.776.274 € sur un total de 12.117.006 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 89%. Le taux d'engagement est excellent puisqu'il est de 96 %.

Sans rentrer dans tous les détails, puisque vous avez l'ensemble des tableaux, je rappelle juste que cet état spécial comporte trois dotations :

- La dotation de gestion locale (DGL) destinée à financer le fonctionnement courant de tous les équipements de proximité de l'arrondissement. Environ 9.500.000 € ont été mandatés en 2024 pour un taux d'exécution de 93% et un taux d'engagement de 97%. Sans surprise, les principales dépenses exécutées sur la DGL concernent nos principaux équipements de proximité : les crèches pour un peu plus de 2 millions d'euros, les écoles maternelles et élémentaires pour également environ 2 millions d'euros, et les centres d'animation pour un petit peu moins de 2 millions d'euros.
- La dotation d'animation locale (DAL) permet de financer les dépenses liées à l'information des habitants, l'animation culturelle, la démocratie et la vie locale ainsi que les travaux urgents dans les équipements de proximité. En 2024, le total s'élève à 815.746 €, pour 74% de taux d'exécution et un taux d'engagement de 97%. Les principales dépenses sont par exemple le Forum des associations et des sports (≈ 13.000 €), Forum de l'emploi (≈ 2000 €) ou le Forum de la petite enfance (1500 €), ainsi que quelques travaux urgents comme le nettoyage de la toiture de l'école maternelle Servan (environ ≈ 5500 €), les travaux de reprise de maçonnerie en façade des bains-douches Oberkampf (≈ 5500 €).
- La dotation d'investissement (DIV) permet de programmer des opérations d'investissement dans les équipements de proximité ou dans l'espace public. En 2024, les dépenses mandatées sont de 411.000 €, soit un taux d'exécution de 56% et un taux d'engagement de 80%. Je précise que c'est sur cette enveloppe que sont comptabilisées les enveloppes d'investissement des Conseils de quartier. Quelques exemples de réalisations : la remise en état du parquet de trois salles à l'école élémentaire Servan (≈ 10 000 €), la modernisation de l'éclairage de la bibliothèque Violette Le Duc (≈ 60 000 €), l'embellissement des modules de skate du square Parmentier (≈ 7000 €).

Voilà l'ensemble des éléments que je voulais vous communiquer. Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Non. Puisqu'il n'y a pas de question, je voudrais saluer le travail des services de la Mairie qui ont à nouveau un taux d'engagement et d'exécution des dépenses très correct cette année.

Je vous invite à passer au vote. Qui se prononce pour l'adoption du compte administratif ? Le groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11e et groupe Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. Donc le compte administratif pour 2024 est adopté. Je vous remercie. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	4	NPPV	1
POUR	24	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**11202517 – Adoption de la charte de fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne du 11<sup>e</sup>****A11202501 – Amendement au règlement intérieur de l'Assemblée citoyenne du 11<sup>e</sup> [groupe Changer Paris]**

**M. le Maire** : « Merci Luc, merci à tous. Nous progressons dans l'ordre du jour et nous en venons à l'adoption de la charte de l'Assemblée Citoyenne du 11<sup>e</sup> arrondissement. Lors de notre dernier Conseil, nous en avons voté le principe et aujourd'hui, il vous est proposé de mettre en œuvre concrètement ce dispositif à travers l'adoption de la charte, étant précisé que cette charte vous a été diffusée et que le groupe Changer Paris a proposé un amendement. Je vous propose de faire une discussion globale sur la charte et la proposition d'amendement. Jean-Pierre CORSIA a la parole. »

**M. CORSIA** : « Comme nous l'avons évoqué le 1<sup>er</sup> avril lorsqu'on a voté le principe de constitution de cette Assemblée Citoyenne, nous nous étions engagés à vous proposer un projet de règlement à soumettre au vote. Ce projet a été discuté avec les groupes politiques. On a eu des échanges assez constructifs, d'autres peut-être un peu moins, d'où cet amendement. Nous tenons parole. Si vous avez lu attentivement le projet de charte de fonctionnement, vous voyez que les principaux modes de fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne sont précisés. Il y aura à peu près 22 membres qui seront tirés au sort sur les listes électorales.

Je fais juste un aparté pour parler du concept de tirage au sort. C'est dans le prolongement de l'évaluation participative des conseils de quartier. Dans les préconisations à la fin de l'évaluation par le prestataire « Démocratie Ouverte », il nous demandait de mettre en place un tirage au sort sur une assemblée citoyenne, qui était qualifié d'« *innovation démocratique au service de l'ouverture et de l'inclusion* » et précisait dans ce rapport : « *le tirage au sort permet de créer une représentativité véritablement populaire en amenant des citoyens de tous horizons à s'impliquer, y compris ceux qui se sentent souvent marginalisés ou qui n'auraient pas envisagé de s'engager spontanément. Ce mécanisme vise à dépasser les limites de la participation volontaire, souvent restreinte aux plus engagés, et à contrer les effets de l'entre-soi qui tendent à dominer les processus démocratiques traditionnels.* » Donc voilà ce qui nous a motivés à lancer cette Assemblée Citoyenne comme un enjeu d'expérimentation. Peut-être que ça pourra s'appliquer par la suite aux conseils de quartier. On verra, on en tirera des enseignements. Mais dans notre cas, c'est vraiment une démarche volontaire d'une expérimentation et avec un enjeu d'indemnisation des membres puisqu'on part du principe que les personnes ne sont pas volontaires au départ, contrairement aux membres des conseils de quartier. C'est nous qui allons les chercher par le biais de ce tirage au sort, c'est nous qui les sollicitons et donc comme dans toute assemblée citoyenne, le principe d'une indemnisation est souhaitable. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour ces précisions. Je vais donner tout de suite la parole à Jean-Christophe MARTIN pour présenter son amendement. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Cet amendement porte sur l'article 2.2 et cette indemnisation. En termes de démocratie participative, nous avons l'expérience d'une vingtaine d'années puisque cela remonte à la loi de 2002, qui s'est traduite à Paris avec la création des conseils de quartiers, du conseil des seniors, des Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) et un certain nombre d'autres assemblées. Donc on a une expérience de vingt ans derrière nous et cette démocratie participative a toujours été fondée sur le paradigme de donner du temps à la collectivité. Cela rejoint notre précédente discussion, cher Jean-Pierre, nous trouvons que le principe de l'indemnisation peut se comprendre, ce n'est pas sorti du

chapeau comme ça, mais qu'il renverse ce paradigme et cela ne nous paraît pas souhaitable puisque ça ouvre la porte à une certaine forme de professionnalisation – j'aurais peut-être dû mettre des guillemets dans l'amendement – qui ne va pas dans le sens de l'esprit de la démocratie participative. Donc c'est pourquoi, par cet amendement, on propose de supprimer l'article 2.2 sur l'indemnisation. »

**M. le Maire** : « Merci. Si vous voulez vous exprimer sur l'ensemble du projet et de l'amendement, n'hésitez pas, on fait un débat groupé. Qui souhaite prendre la parole ? Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Je pense que vous n'avez pas bien compris la position des Ecologistes car lors de la préparation, nous avons posé un certain nombre de questions, nous avons émis un certain nombre de réserves qui n'ont pas donné lieu à une réunion particulière, ou lors du bureau municipal il y a quelques jours. Mais nous restons sur notre position. Donc au nom des Ecologistes, je souhaite vous faire part de plusieurs interrogations concernant l'expérimentation d'une Assemblée Citoyenne dans le 11<sup>e</sup>. Je me permets de rappeler que les Ecologistes ont déposé trois vœux pendant cette mandature pour améliorer la participation des citoyens et des citoyennes dans l'arrondissement et ces questions nous tiennent donc particulièrement à cœur.

Nous avons examiné avec attention le document. Au sujet du calendrier, cette assemblée est mise en place à quelques mois de la fin de la mandature, dans un calendrier très resserré. Même si, Jean-Pierre, tu nous as indiqué qu'il pourrait y avoir le tirage au sort dès demain matin et qu'une réunion avec cette Assemblée Citoyenne pourrait se faire d'ici la fin du mois de juin, cela nous semble malgré tout être organisé dans une très grande précipitation. Nous sommes aujourd'hui le 26 mai, c'est la fin de l'année scolaire dans un mois et il ne restera donc que les mois de septembre, octobre et novembre pour faire vivre cette assemblée et peut-être faire aboutir à un vœu qui doit être présenté avant la fin de l'année, au Conseil d'arrondissement du mois de novembre. Alors comment peut-on mettre en place un nouveau dispositif participatif pour si peu de temps ? Nous savons tous ici combien ces démarches demandent de la pédagogie, du temps, de l'accompagnement professionnel. Elles supposent des évaluations, des adaptations. La participation est par définition un processus lent et difficile qui laisse trop souvent les personnes sur le bord du chemin. Nous ne voulons donc pas tomber dans ce piège. Les procédures trop vite mises en place créent beaucoup d'interrogations et même de la suspicion envers ceux qui font de la politique, envers la politique et envers les élus.

Pour les Ecologistes, la participation citoyenne est un processus vivant qui s'enrichit au fur et à mesure, qui mérite de la bienveillance et qui doit s'installer dans la confiance. Une Assemblée Citoyenne est un processus de démocratie particulièrement novateur et riche, et à ce titre, elle ne doit pas être bradée et expédiée en quelques mois. Une Assemblée Citoyenne mérite que l'on prépare bien le terrain, que les citoyens et les citoyennes soient associés à la démarche, comprennent l'articulation avec les autres instances de démocratie participative qui existent dans l'arrondissement. Les dernières réunions des conseils de quartier sont programmées dans quelques semaines et cette instance n'est pas particulièrement mise à l'ordre du jour de ces conseils de quartier. D'ailleurs, le pré-Conseil qui aurait pu aborder ce sujet avec les citoyens n'a pas été programmé avant ce Conseil d'arrondissement.

Revenons encore une fois à cette assemblée : elle doit pouvoir s'installer, travailler, prendre le temps de débattre correctement en tenant des réunions de travail régulières, favorisant des allers et retours entre les habitants tirés au sort et les experts qui permettent d'aider à porter des

propositions avisées et concrètes au niveau local. C'est un instrument d'éducation populaire qui mérite une grande attention et beaucoup de disponibilité.

Enfin, vous proposez que cette assemblée travaille en même temps sur deux thématiques qui seront choisies dès la première séance et, je cite le document : « *à partir de propositions des membres de l'Assemblée ou de l'exécutif* ». Lors de la réunion de préparation en amont de ce Conseil, vous avez nommé quelques exemples de thématiques et ces exemples nous montrent que ces thématiques risquent de s'inscrire seulement dans le prolongement des politiques municipales et de manquer d'ambitions. Pour les Ecologistes, une Assemblée Citoyenne est une assemblée autonome capable de décrypter à travers les multiples sujets municipaux ceux qui méritent une attention particulière. Et cette Assemblée Citoyenne doit travailler dans un esprit critique, elle donne des responsabilités aux citoyens, aux citoyennes et en retour, les élus doivent s'engager à écouter, à faire un retour et à installer ensemble une démarche consensuelle et constructive.

Toutes ces conditions ne nous semblant vraiment pas réunies, le groupe Ecologiste votera contre cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Bénédicte DAGEVILLE demande la parole. »

**Mme DAGEVILLE** : « Merci M. le Maire, merci à Jean-Pierre CORSIA pour la présentation de cette délibération. Côté groupe Communiste, nous voyons d'un bon œil toutes les propositions qui font vivre la démocratie locale et qui essaient de la rapprocher des habitants et des habitantes de notre arrondissement.

Ce qui nous semble particulièrement intéressant dans cette expérimentation, c'est le principe du tirage au sort. Les instances de démocratie participative ont souvent le travers, si je puis dire, de faire qu'elles rapprochent la démocratie de ceux et celles qui en sont déjà proches. Le tirage au sort permet aux citoyens et citoyennes qui ne se sentiraient pas autorisés à franchir la porte de ces instances, à y venir. Donc cela nous semble assez intéressant.

De même, le principe de l'indemnisation permet à celles et ceux qui n'ont pas forcément les conditions matérielles leur permettant de dégager du temps pour participer à ces assemblées, d'y aller. Je pense par exemple aux foyers monoparentaux et aux femmes qui peuvent ainsi envisager plus sereinement d'avoir un mode de garde et de se dégager du temps pour participer à ces assemblées citoyennes.

Comme c'est une expérimentation, il y a effectivement plusieurs éléments qu'il faudra regarder de près et tester pendant cette Assemblée Citoyenne, des points de vigilance dont nous avons déjà parlé et que je voudrais soulever au nom de notre groupe :

- La question du nombre de participants. On s'est accordé sur 22 participants, c'est peut-être difficile d'avoir la représentativité d'un arrondissement de 150 000 habitants quand on en tire au sort seulement 22 participants. L'idée de représentativité en statistique exige quand même d'avoir une certaine masse critique et peut-être qu'il faudra s'autoriser, à l'issue de cette première expérimentation, à revoir ce chiffre à la hausse pour avoir une meilleure représentativité de l'arrondissement.
- Le calendrier est effectivement très contraint sur la fin de la mandature. C'est même presque un peu dommage de lancer cette expérimentation que maintenant. J'espère que ce calendrier contraint ne mettra pas à mal l'expérimentation et qu'on pourra quand même en avoir une conclusion.
- Les moyens accordés, pour que ça puisse fonctionner et qu'il puisse y avoir un travail fertile et fécond. C'est important qu'il y ait des moyens qui soient dégagés en termes d'agents et

d'agentes qui puissent accompagner le travail de cette Assemblée Citoyenne et que ce ne soit pas seulement des agents et agentes qui soient disponibles ponctuellement en plus de leur mission. On sait la charge de travail qui incombe aux agents et aux agentes du service public. L'idée n'est pas d'en rajouter mais bien de dégager des moyens supplémentaires.

- Il y aura un questionnaire à voir dans le temps sur l'articulation avec les autres dispositifs de démocratie participative que nous connaissons déjà dans l'arrondissement.

Nous soulevons toutes ces questions et nous serons heureux et heureuses d'en avoir des réponses à la fin de l'expérimentation. Et à la fin de cette expérimentation, il faudra effectivement accepter qu'elle puisse évoluer, être pérennisée ou être abandonnée si elle s'avérait infructueuse, ce que je n'espère pas. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Dominique KIELEMOËS. »

**Mme KIELEMOËS** : « Merci M. le Maire. Merci Bénédicte, tu m'as enlevé beaucoup d'arguments. Je ne comprends pas qu'on conteste le principe d'indemnisation. Donner du temps c'est bien quand on est senior ou retraité, on a du temps et on peut en donner. Quand on est jeune, qu'on travaille, qu'on est en famille monoparentale, c'est extrêmement important de pouvoir participer à une instance de démocratie participative. Vous nous avez dit, M. MARTIN, qu'on a une grande expérience, certes, mais l'expérience montre bien que ce sont toujours les mêmes qui viennent aux conseils de quartier, avec toujours les mêmes préoccupations, et qu'on n'a pas les familles, les ados et les jeunes actifs. C'est donc quand même un manque de démocratie. Je ne comprends pas cette contestation.

Je suis totalement stupéfaite par les propos tenus par Joëlle MOREL. C'est bien la première fois que j'entends des Ecologistes voter contre une instance de démocratie participative. Il s'agit d'une expérimentation. Effectivement, c'est peut-être un peu tard, c'est peut-être un peu pressé, mais l'important c'est de lancer la démarche et puis on verra bien. Comme a dit Bénédicte, soit ça fonctionne bien et ça pourrait être pérennisé, soit ça ne fonctionne pas bien et on pourra effectivement répondre aux critiques. Mais le fait de voter contre, sans expérimenter... Heureusement que je suis assise sinon je serais presque tombée de ma chaise. »

**M. le Maire** : « Merci. C'est un sentiment qu'on partage. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Jean-Pierre peut-être pour apporter quelques éléments de précision, voire pour rassurer. »

**M. CORSIA** : « Je suis le premier étonné de cette opposition venant des Ecologistes. Ça dénote peut-être une certaine frustration, vous n'avez pas été les premiers à mettre en place cette Assemblée Citoyenne donc vous êtes un peu déçus. Néanmoins on va y aller.

Pour répondre sur les questions sur les délais : certes les délais sont contraignants, c'est une expérimentation, mais on a une certaine expérience. J'ai déjà organisé une convention citoyenne lors de la précédente mandature durant laquelle Patrick BLOCHE était Maire. C'était avec trois arrondissements et certains citoyens avaient été tirés au sort, mais pas tous. C'était une production pendant deux week-ends seulement, et je peux vous dire que ça a été une production extraordinaire parce qu'on peut constater que plus le temps est contraint, plus on est amené à faire des productions qui ont du sens, avec une certaine forme d'efficacité. Plus le temps est lent, plus on s'enlise aussi. Donc il n'y a pas d'argument par rapport au temps.

Par ailleurs, on bénéficie de l'expérience de l'Assemblée Citoyenne parisienne qui a 3 ans maintenant. On a tiré des enseignements sur cette Assemblée Citoyenne, on sait comment ça fonctionne, on sait ce qui marche, ce qui marche moins bien. Donc on a une certaine antériorité.

Par ailleurs, on n'est pas pressé parce qu'il fallait d'abord résoudre le problème de la participation dans les conseils de quartier, dans les instances de démocratie locale. On a mis six mois à mettre en place une évaluation participative, qui a donné de bons résultats, et c'est à l'occasion de cette évaluation participative qu'est née l'idée de faire un tirage au sort pour une expérimentation. Donc à chaque moment, c'est un temps précis et donc il n'y a pas de précipitation, il n'y a pas de retard même si ça arrive en fin de mandature. Mais il vaut mieux que ça arrive en fin de mandature que ça n'arrive pas du tout parce que ça serait dommage de se priver d'une telle expérience.

On va être serein, on va tout faire pour que ça fonctionne bien et on va essayer de ne pas être trop ambitieux sur les thématiques parce qu'on va tenir compte des contraintes liées au temps. Ça s'appelle de l'adaptation et ça permettra aussi d'arriver à une production qui permettra à chacun de tirer des enseignements. C'est ça l'objectif. Ce n'est pas de faire des propositions démesurées, c'est d'avoir une ambition pour essayer de voir comment fonctionne une démocratie participative avec un tirage au sort qui nous permet de sortir des instances de démocratie locale habituelle, où effectivement on a de belles personnes mais qui sont volontaires et ça n'a rien à voir avec la représentativité. La représentativité absolue n'existe pas mais on va essayer de se rapprocher de la représentativité. Je vous rappelle qu'en plus du tirage au sort, deux mineurs âgés entre 16 et 18 ans vont être sélectionnés et on va faire appel à des structures de jeunesse pour sélectionner des jeunes étudiants ou jeunes travailleurs. Et on va aussi faire appel à des personnes en situation précaire dans les hôtels sociaux. Donc on va essayer de se rapprocher le plus possible d'une forme de représentativité.

Pour répondre à Jean-Christophe sur l'indemnisation, j'essaie de tirer les enseignements à partir de ce qui existe déjà. Si on prend l'exemple de l'Assemblée citoyenne de Plaine Commune, ils ont fait un tirage au sort sur 75 personnes. Plaine Commune comprend quand même une population en situation de précarité pour beaucoup. À la fin de l'expérimentation, ils ont demandé par le biais d'un questionnaire anonyme quels sont les freins et les réussites de cette expérimentation : 50% des personnes qui avaient été tirées au sort ont répondu que s'il n'y avait pas eu l'indemnisation, ils n'auraient pas participé. Ça montre bien que c'est un frein qu'il faut lever et ça permet aussi d'avoir une représentativité un peu plus importante. Voilà pourquoi cette indemnisation a un impact concret et positif sur la représentativité des participants. Elle peut être un déclencheur de la participation pour des publics traditionnellement éloignés. Je prends l'exemple d'une autre assemblée citoyenne, celle de Poitiers : ils avaient décidé de mettre en place une indemnisation mais le Préfet s'y est opposé, comme vous. Néanmoins, le Tribunal administratif a donné raison à la Ville de Poitiers en disant que c'était normal d'indemniser des membres qui ont été tirés au sort et ça avait du sens. Le Tribunal administratif a donné raison à l'indemnisation et donc nous allons indemniser les membres de l'Assemblée Citoyenne. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Cette question de l'indemnisation, qui est peut-être en fait la question la plus simple, me semble-t-il, il s'agit simplement de s'aligner sur ce qui se fait pour les jurys d'assises où les citoyens sont amenés à participer à l'un des piliers de la République, qui est de rendre la justice au nom du peuple. À ce titre, ils sont indemnisés de l'ordre de 50 € par demi-journée. Ce n'est pas un tarif horaire très élevé donc on ne peut pas considérer cela comme un salaire, c'est vraiment une indemnisation. On se calque vraiment sur ce dispositif, avec les mêmes arguments qui font que les jurés d'assise reçoivent cette indemnisation pour le temps qu'ils consacrent au bien collectif. Et l'objectif n'est pas de viser les personnes qui sont déjà engagées,

investies, bénévoles et qui sont très présentes. On le constate à chaque fois qu'on fait une réunion de concertation ou une réunion publique, il manque l'immense masse qui représente la population. Donc l'objectif c'est d'avoir cette masse.

Sur la question du calendrier, ce qu'a dit Jean-Pierre CORSIA est très important : ce n'est pas une idée qui sort du chapeau en 2025, c'est un processus long commencé dès le début de mandature qui nous a conduits à installer, tester, modifier, faire évoluer le pré-Conseil, ensuite à redynamiser les conseils de quartier et la participation citoyenne à travers le diagnostic qui a été fait. Et à l'occasion de ce diagnostic, cette bonne idée a émergé.

Est-ce que, sous prétexte qu'on est à une petite année des élections municipales, il faut se croiser les bras et puis dire qu'on verra dans un an ou deux le temps qu'une nouvelle équipe s'installe ? Je pense que dire cela, c'est ne rendre service à personne. Personne ne nous empêchera de travailler jusqu'au bout. Je veux que ce soit clair, que ce soit sur ce sujet ou sur n'importe quel autre sujet. Chers collègues, les mois qui nous séparent de mars 2026 vont être encore très longs. Si vous considérez qu'il faut s'arrêter de travailler ou d'être dans une stratégie d'empêchement en se disant qu'il ne faut pas que la majorité sortante ait un bilan à présenter, on ne marchera pas là-dedans. Donc j'aime autant mettre les pieds dans le plat pour dire les choses clairement, parce que je sens que si la proposition avait été présentée il y a deux ou trois ans alors que l'idée n'existait pas, il n'y aurait pas eu tout à fait les mêmes positions.

Enfin dernière chose pour que tout le monde soit décontracté : c'est un dispositif dont j'aurais bien voulu qu'on en soit les initiateurs mais en fait, on n'a fait que copier ce qui existe déjà ailleurs. Jean-Pierre CORSIA a évoqué d'autres villes et il y a évidemment le Conseil citoyen de Paris qui est en place depuis un petit moment et qui fonctionne très bien, ce qui conduit régulièrement le Conseil de Paris à débattre de vœux proposés par ses citoyennes et citoyens. Encore une fois, il s'agit du même dispositif (tirage au sort, indemnisation) qui fait qu'on a des gens qui viennent s'exprimer sur leur ville et sur leurs souhaits pour leur ville. Ils ne seraient jamais venus dans les autres instances que nous mettons en place. On dit cela par expérience.

À partir de demain, on va procéder au tirage au sort pour que cette assemblée puisse être installée avant l'été et qu'elle puisse travailler. On fera un bilan dans six mois, chacun pourra s'en saisir, en faire ce qu'il souhaite, mais au moins on aura fait ça et tout le monde pourra en tirer crédit, même ceux qui ont voté contre.

Chers collègues, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. La charte est donc adoptée. »

#### **Résultat du vote – Charte de l'Assemblée Citoyenne :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	21	CONTRE	9
<b>La délibération est adoptée</b>			

#### **Résultat du vote – Amendement :**

La démocratie participative tire une grande partie de ses origines dans la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Celle-ci s'est traduite à Paris par la création de nombreuses instances décentralisées comme les conseils de quartier, le conseil des seniors, les CICA, etc.

Durant plus de deux décennies, l'exercice de cette démocratie locale et participative s'est basé sur la participation libre, désintéressée et bénévole de ses membres, qui dédient une partie de leur temps à l'intérêt général. Il est à noter qu'aucune mesure d'indemnisation n'est prévue par la loi susvisée.

En introduisant une indemnisation de membres de l'assemblée citoyenne du 11<sup>ème</sup> arrondissement, le règlement intérieur renverse cette philosophie et crée un précédent ouvrant la porte à une professionnalisation de la démocratie participative, incompatible avec son esprit.

C'est pourquoi, sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement amende le projet de règlement intérieur assemblée citoyenne du 11<sup>e</sup> :

#### AMENDEMENT

L'Article 2.2. *Indemnisation des membres de l'assemblée citoyenne du 11<sup>ème</sup>* est supprimé.

**M. le Maire :** « On passe au vote sur l'amendement proposé, avec un avis défavorable de l'exécutif. J'imagine qu'il est maintenu, les arguments n'ont pas emporté la conviction. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Communiste et Citoyen. Et qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>. L'amendement est rejeté. Très bien. Chers collègues, rendez-vous tous et toutes à l'installation de cette Assemblée et je suis sûr qu'elle emportera votre conviction. »

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	5	NPPV	1
POUR	3	CONTRE	21
<b>La proposition d'amendement est rejetée</b>			

#### 11202518 – Approbation du choix du marché public comme mode de gestion du Centre Paris Anim' Mercœur (11e)

**M. le Maire :** « Je vous propose de progresser dans l'ordre du jour, nous passons au choix du mode de gestion du centre Paris Anim' Mercœur. Choisir le mode de gestion des équipements publics fait partie des compétences directes du Conseil d'arrondissement. Le centre Paris Anim' Mercœur fait aujourd'hui l'objet d'un marché qui a été passé en 2018 pour six ans. Le bâtiment historique de la MJC Mercœur fait actuellement l'objet de travaux importants. Nous avons relogé la structure au sein de l'ancienne école Souzy pour la durée des travaux.

Pour accompagner cette procédure, un avenant – d'une durée de deux ans – au marché a été passé, et il expirera au 31 août 2026. Vu que le marché d'origine était de six ans et que la prolongation a été de deux ans, le Code des marchés publics ne permet pas de faire de nouvelles prolongations. Toutefois, les retards du chantier font que la livraison du nouvel équipement ne sera malheureusement pas possible au 31 août 2026. Pour laisser du temps à la construction du bâtiment, et pour laisser à l'association la possibilité de s'installer dans les nouveaux locaux avant que le Conseil d'arrondissement fasse le choix entre un nouveau marché ou une nouvelle délégation de service public, il est nécessaire que le CPA Mercœur puisse avoir un support

juridique. Il est donc proposé de passer un nouveau marché pour une durée courte qui correspond à l'achèvement des travaux et au déménagement.

La proposition qui est faite, en accord avec les services gestionnaires de la Ville, est de proposer un choix de marché public, comme celui qui existe aujourd'hui, qui serait d'un an et renouvelable chaque année pendant quatre ans, pour se laisser toutes les sécurités quant aux retards éventuels que prendrait la construction du nouveau bâtiment.

Voilà la délibération qu'il vous est proposé d'adopter, que j'ai donc présentée en excusant Joséphine LANFRANCHI. Qui souhaite prendre la parole ? Il n'y avait pas d'inscrit mais c'est une délibération de compétence directe du Conseil. S'il n'y a pas de demandes, je vous propose de voter directement. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

Donc une fois que les travaux seront finis, nous aurons une nouvelle délibération pour le prochain centre. D'ailleurs, nous sommes en train de batailler, avec la complicité et le soutien actif de Patrick BLOCHE que je remercie chaleureusement, pour arriver à pousser l'ensemble des services de la Ville et éviter de perdre davantage de temps. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

#### 2025 DPMP 2 – Subventions (293.398 euros) et conventions avec 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025

**M. le Maire** : « Nous abordons les délibérations pour avis et nous allons examiner celles sur lesquelles des élus se sont inscrits, la première étant le projet 2025 DPMP 2. Ce sont des subventions et des conventions avec des associations et une SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, un dispositif classique qui est renouvelé pour 2025. Nour DURAND-RAUCHER va présenter cette délibération avant que Nelly GARNIER prenne la parole. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Merci. Le dispositif Ville Vie Vacances (VJV) vise à donner des activités et aussi des moyens de sortir de Paris à des personnes qui malheureusement n'ont pas la chance de partir en vacances. On l'oublie trop souvent mais de nombreux Parisiens et Parisiennes ne partent pas en vacances chaque année, donc il est important que chacun et chacune puisse avoir des activités pendant ces périodes. Dans le 11<sup>e</sup>, ce sont essentiellement des activités qui sont organisées autour du quartier Belleville, et du boulevard de Belleville en particulier, pour être plus visible et attirer plus de monde.

Les VJV sont heureusement maintenus cette année, contrairement à d'autres dispositifs, car notre inquiétude c'est de voir petit à petit le désengagement de la Préfecture et du Ministère de l'Intérieur sur ces questions, avec toujours moins de moyens pour les activités pour les jeunes. Sur le sujet de la jeunesse, dont nous devons nous occuper car c'est notre futur à tous, mais aussi sur

les questions de prévention qui m'occupent en tant qu'adjoint à la sécurité, je rappelle que se donner les moyens de la prévention, c'est se donner les moyens de la sécurité de demain et les moyens de la justice sociale. En plus des activités VVV sur le boulevard de Belleville qui attirent de plus en plus de monde et sont de plus en plus connues par les jeunes de Belleville, il y a aussi les sorties comme des randonnées vélo avec les jeunes, ce qui permet – merci à la Petite Rockette – de leur faire découvrir la pratique du vélo sur de longues distances, de s'aérer, de partir en voyage, de découvrir d'autres lieux. L'année dernière, c'était pour aller sur les côtes normandes.

J'espère que vous apprécierez la valeur de ces activités et la valeur de l'investissement que nous voulons pour nos jeunes et pour rétablir une certaine équité. Je suppose que vous avez tous et toutes des souvenirs d'enfance et connaissez l'importance des vacances scolaires et de tout ce qu'on y découvre et de la pause que ça fait dans une vie. Nous considérons donc que c'est un droit qui doit être largement réparti. C'est une question de prévention, de justice sociale et d'investissement dans notre jeunesse. Donc je vous invite à soutenir cette délibération. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER** : « Merci. C'est une intervention pour justifier nos votes contre les subventions à la Petite Rockette, je vais grouper pour qu'on gagne tous du temps. Ce n'est pas un rapport obsessionnel à la Petite Rockette, mais c'est 2.770.213 € depuis 2013. À chaque fois, je fais le décompte et je recompte. On est dans une ville où la dette a plus que doublé en dix ans depuis 2013. Dans le même temps, la pression fiscale a augmenté de près de 40%. On a eu une hausse de la taxe foncière de 52% en 2023 dont tous les Parisiens se souviennent. Dans ces conditions, il est normal de s'interroger sur le fait que chaque euro dépensé soit un euro utile pour les Parisiens. Je le dis à chaque fois, ça pose quand même la question des subventions aux associations : on va voir des subventions de 2000 € pour des buvettes guinguettes anti-gaspi, pourquoi pas, mais 2000 € par 2000 €, on voit bien qu'au final ça fait quasiment 3 millions d'euros. Donc nous nous interrogeons sur l'ampleur des subventions qui sont accordées à cette association.

Ensuite, je profite de cette intervention sur la Petite Rockette pour révoquer le cas de La Cyclette et notamment le fait qu'elle organise des soirées en non-mixité choisie. Personnellement, je ne considère pas que ça parte d'une mauvaise intention et je vois bien qu'il peut y avoir des moments où des femmes ont ressenti que dans des ateliers de bricolage ou de réparation, les hommes considèrent qu'ils savent mieux qu'elles. Je ne nie pas cette réalité-là. Mais je me dis que si on commence à accepter dans la République le fait de subventionner des associations qui font de la non-mixité, qu'est-ce que vous allez dire quand vous aurez d'autres associations qui vont demander de la non-mixité pour d'autres raisons, peut-être notamment poussée par des idéologies liées à l'islam radical ? On trouve bien cette non-mixité dans d'autres cas et on la refuse pour d'autres raisons. Et donc c'est pour se protéger de ça aussi que la République doit défendre l'universalisme et que nous nous opposons à ce type de subvention. »

**M. TIBERTI** : *propos hors micro*

**Mme GARNIER** : « On n'est pas sur des financements comme des subventions. Il y a que des financements obligatoires sur les écoles privées, vous le savez. Donc nous demanderons un vote disjoint sur les délibérations concernant la Petite Rockette et nous voterons contre. Merci. »

**M. le Maire** : « Ça a le mérite de la constance. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire, juste pour dire au micro ce avec quoi j'embêtais Mme GARNIER pendant qu'elle parlait, ce qui est très mal poli de ma part. Il se trouve que Mme GARNIER est Conseillère régionale et que la Région Île-de-France – à majorité de Droite avec Mme GARNIER dedans – subventionne le lycée Stanislas au-delà des obligations légales et que le lycée Stanislas a des classes non-mixtes. Donc ce genre de préoccupation à géométrie variable, je ne le comprends pas.

Par ailleurs, si elle cherche des économies à faire pour la Ville de Paris, je rappelle que son nouvel ami M. BLANQUER, du temps où il était Ministre de l'Education Nationale, avait décidé d'abaisser à 3 ans l'âge de début de la scolarisation obligatoire (contre 6 ans auparavant), ce qui a eu pour seul effet de contraindre les collectivités à des dépenses obligatoires pour les enfants scolarisés en maternelle dans les établissements privés. C'est un coût de 30 millions d'euros supplémentaires par an pour la Ville de Paris. Mme GARNIER nous parle de 2.700.000 euros sur 12 ans pour des actions qui ont eu lieu et qui sont très importantes. Moi je vous parle de 30 millions par an pour des gens de l'enseignement catholique, à Paris essentiellement, qui par ailleurs sont assis sur un tas d'or et pourraient largement financer le séparatisme scolaire sans l'argent de la République.»

**M. le Maire** : « Très bien. Le débat continue. Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « C'est quand même contre 6000 € que vous votez, ce n'est pas contre une généralité. Ces 6000 € sont l'équivalent d'une cinquantaine d'heures de présence qui vont occuper au total des centaines de jeunes et qui vont permettre à tant de personnes d'avoir des possibilités d'agir pour leur avenir. En effet, en apprenant à faire de la récupération, c'est bien l'écologie qu'on favorise et la perspective d'aller vers quelque chose qui améliorera nos vies. On ne le dit pas assez, même si mon collègue Alexandre VISCONTINI le soutient régulièrement, la politique zéro déchets est un investissement qui permettra d'avoir un monde vivable dans un horizon pas si lointain. On parle bien de nos fins de vie ou de celle de nos enfants car la catastrophe écologique est à nos portes. Donc cette vision sur des actions qui donnent des activités et d'autres possibilités est rétrograde.

On sait la différence sociale de la pratique du vélo, on sait très bien qui vient aux cours de vélo pour adultes et qui vient aux ateliers de réparation, ce sont des gens qui ne pratiqueraient pas le vélo sinon. Notre politique repose sur deux jambes : nous développons les pistes cyclables, nous permettons à chacun de pouvoir rouler de manière non polluante dans Paris et de pouvoir se déplacer, que ce soit pour aller au travail ou à des activités de loisir. Ça ne doit pas être une activité réservée aux personnes pour qui la pratique du vélo est enseignée depuis toujours, elle doit être faite pour tous les publics et donc aussi pour les personnes qui ce n'est pas une habitude. Cette habitude doit rentrer dans les mœurs et c'est vraiment quelque chose de juste.

On vous l'a déjà dit, toutes les associations sportives pratiquent la non-mixité. Le football se pratique dans des clubs d'hommes et de femmes et c'est l'activité la plus populaire au monde que vous critiquez ? Oui, on demande aux femmes de ne pas venir dans les clubs de sport amateurs professionnels pour hommes. Faites un peu confiance à l'intelligence. Ce qui m'inquiète beaucoup dans votre position, c'est qu'au prétexte de lutter contre l'expansion éventuelle d'un islam souvent fantasmé, vous dites qu'il faut arrêter de penser et il faut arrêter la complexité. Et bien non, nous continuerons d'avoir une politique en faveur de nos jeunes, une politique en faveur du vélo, une politique en faveur du zéro déchet, quel que soit vos jugements sur ce que nous en faisons. Nous sommes très fiers des activités de la Petite Rockette, que ce soit sur les VVV ou en général. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour cet utile rappel. Je pense c'est important de bien pointer du doigt les choses, vous l'avez dit mais j'insiste : c'est une subvention qui est attribuée à une association comme à d'autres, la Petite Rockette en l'occurrence, qui sert à faire en sorte que les jeunes de 11 à 18 ans – exactement la tranche d'âge de ceux qu'on retrouve autour de la Roquette en ce moment et qui posent un certain nombre de difficultés – de s'occuper d'eux pour leur apprendre à faire du vélo, à réparer un vélo, pour découvrir le fonctionnement d'une ressourcerie, etc. Ce sont quelques milliers d'euros pour s'occuper de ce qu'on appelle fréquemment des « jeunes de nos quartiers » et ainsi réduire le risque de rixes dans notre arrondissement. C'est cela l'objectif, c'est cela dont il est question ici. Il n'y a pas de réunion en non-mixité, là il y aura une totale mixité des jeunes qui viendront.

Vous agitez par dogmatisme cette question de la non-mixité parce que parmi ses innombrables activités de cette association – qui a effectivement un budget important – quelques-unes sont faites pour des femmes qui ne se sentent pas bienvenues quand elles n'ont pas un accueil spécifique. Cela a été dit et redit, mais il faut visiblement continuer à le faire. L'association organise ces ateliers comme une transition : certaines femmes ne viennent pas parce qu'elles ne veulent pas, elles ne peuvent pas, elles ne se sentent pas capables de venir dans une réunion où il y aurait des hommes à cause de leur vécu souvent lourd, et par des ateliers ponctuels – quelques fois par an, ce n'est pas grand-chose – proposés par la Petite Rockette, elles peuvent venir discuter, regagner petit à petit de la confiance et se réinsérer d'une certaine façon dans un fonctionnement qui leur permette ensuite de dépasser leurs peurs, leurs craintes ou leurs traumatismes, parce qu'il y a bien souvent des traumatismes derrière.

Donc il n'y a rien de non-mixte dans l'action subventionnée ici, c'est pour éviter que les jeunes de nos quartiers aillent sortir des couteaux et se battre contre ceux des Amandiers dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ou de ceux du 19<sup>e</sup>. Et je le dis d'autant plus car je suis inquiet en ce moment du climat dans ce quartier de la Roquette et des tensions qu'il y a entre ces bandes de jeunes. Avec Nour DURAND-RAUCHER, nous avons eu l'occasion d'en parler avec le commissaire, avec la Police municipale, avec les clubs de prévention, parce qu'on sent une tension chez ces jeunes et donc il est vraiment nécessaire d'avoir ces actions de prévention qui permettent de désamorcer des choses qui peuvent tourner au drame. On l'a vu il y a une dizaine d'années avec l'assassinat d'Hismaël Diabley. C'était un jeune de la Roquette dans cette tranche d'âge, il avait 15 ans. J'aurais voulu qu'il puisse croiser le chemin de la Petite Rockette et qu'il se trouve dans un atelier de la Petite Rockette à ce moment-là plutôt que dans la rue où il a perdu la vie. Voilà, il faut quand même remettre les choses dans leur perspective. Le dispositif Ville Vie Vacances sert à ça, c'est de la prévention.

Je vous propose de voter. On va voter selon un vote disjoint puisque c'est de droit. Donc sur la subvention de 6000 € qui est proposée pour la Petite Rockette et ses quatre ateliers, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. »

#### Résultat du vote – Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	4
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire** : « Et sur le reste des subventions de cette délibération, qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. Donc l'ensemble recueille un avis favorable de notre Conseil. »

**Résultat du vote global :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DVD 62 – Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)**

**M. le Maire** : « Nous progressons jusqu'à la délibération 2025 DVD 62. Joëlle MOREL et Jean-Christophe MARTIN se sont inscrits et Luc LEBON présente. »

**M. LEBON** : « Merci. Dans le cadre de la lutte engagée par la Ville de Paris contre la pollution, de la réduction structurelle du trafic motorisé au profit des modes de déplacement doux, du déploiement des mobilités actives, de la ville du quart d'heure, du Code de la rue et du plan Paris : Priorité Piéton, on souhaite associer le plus largement possible les publics et les associations pour contribuer à la démarche de partage de l'espace public en redonnant une place centrale aux plus vulnérables.

Dans ce cadre-là, deux subventions sont proposées pour des associations qui agissent dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'abord du Picoulet qu'on connaît bien puisqu'elle a une maison de quartier dans la rue de la Fontaine au Roi. Elle se propose de poursuivre ses animations au bénéfice des enfants, des parents et de l'ensemble des habitants sur le modèle des rues aux enfants et des rues pour tous dans le quartier Belleville/Fontaine au Roi, en lien avec toutes les structures du quartier.

La seconde association est la Fabrique des Petits Hasards qui depuis 2025 propose des activités autour du livre et de la thématique citoyenne pour les enfants sur un temps extrascolaire et dans l'espace public, permettant de faire dans le quartier des événements conviviaux visant à démocratiser l'art en le rendant accessible à tous et toutes et à créer des liens entre les familles. Les deux subventions proposées sont d'un montant de 1000 €. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Nous nous félicitons des premières actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public. Je me permets de vous rappeler que le 11<sup>e</sup> était le premier arrondissement à avoir travaillé de manière participative avec les conseils de quartier et les citoyens sur cette question. Pierre JAPHET, élu aux transports et à la voirie lors de la mandature précédente, avait initié ce travail autour du Code de la rue, et cette mandature est allée plus loin puisqu'il existe maintenant le plan « Paris : priorité piéton » qui a été voté au conseil de Paris. Nous nous réjouissons que des actions commencent dans le quartier Fontaine au Roi avec le Picoulet et la Fabrique des Petits Hasards, notamment l'une des interventions sur les rues Robert Houdin et de la Présentation pour y développer des initiatives festives pour les enfants.

Mais nous souhaitons réaffirmer que le Code de la rue doit s'appliquer aussi à tous les quartiers car notre arrondissement est très dense avec des rues étroites et des trottoirs très encombrés. Il est donc nécessaire que le plan « Paris 11<sup>e</sup> : priorité piéton » soit investi par les conseils de quartier et les citoyens, qu'un budget plus conséquent soit attribué, et qu'une campagne conséquente soit portée par la DICOM. En plus, les opérations de prévention et de verbalisation ne doivent pas s'adresser seulement aux cyclistes qui portent des écouteurs mais aussi à tous ceux qui font des infractions au Code de la route : les automobilistes, les motards, ainsi que les cyclistes qui coupent la priorité et mettent en danger les piétons aussi.

Notre objectif commun est que nos rues deviennent plus calmes, que le respect du cheminement piéton soit notre priorité, que l'espace public, en particulier les places de stationnement que nous récupérons peu à peu sur les voitures, deviennent des biens communs et permettent le développement de la convivialité dans tous les quartiers. Alors nous voterons cette délibération et souhaitons vivement qu'une réflexion s'engage sur toutes ces questions. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Notre position ne vous surprendra pas puisqu'elle est constante à travers ces dernières années. L'apaisement de l'espace public et des circulations piétonnes, c'est bien. Les activités festives, comme l'a dit Joëlle, autour de ces notions d'apaisement de l'espace public, c'est bien. Mais l'alpha et l'omega, la priorité des priorités devrait tout de même rester la sécurité du piéton. Et sur ce point, il reste encore des choses à faire en matière d'infrastructure, notamment de voiries et de trottoirs. Les piétons sont en effet les premiers concernés par les trottoirs, il faudrait le rappeler à certains.

Il faut un désencombrement de la chaussée et un désencombrement de ces mêmes trottoirs au lieu de ces travaux incessants, répétés systématiquement au même endroit, qui détournent les circulations pour les faire passer sur des espèces de plaques mal vissées au sol et brinquebalantes. J'ai la chance d'avoir mes deux jambes qui fonctionnent, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les familles avec poussettes, ou même ceux avec une énorme valise qui marchent, sont régulièrement empêtrés dans le chaos de ces travaux un petit peu partout. On pourrait prendre comme exemple ceux de la rue Saint-Sébastien, rénovée intégralement il y a six mois, et on repart pour six semaines de travaux six mois plus tard. Là-dessus, rien dans ce plan.

J'ai parlé du désencombrement de la chaussée, donc comment ne pas le rapprocher du stationnement anarchique sur les trottoirs des deux-roues, qu'ils soient motorisés ou non, pour lesquels les résultats se font encore attendre, ou du chaos de la circulation – on en parlera un peu plus tard avec la place de la Bastille – avec un certain nombre d'entorses comme ne pas sanctuariser les passages piéton de la part des automobilistes qui s'arrêtent dessus, des motos qui s'arrêtent dessus ou des cyclistes qui s'arrêtent dessus, voire qui ne s'arrêtent pas et qui foncent au milieu de la foule, et c'est d'ailleurs plus souvent comme ça. C'est clairement un frein à la sécurité des circulations piétonnes.

En conclusion, nous nous abstenons sur cette délibération, tout en considérant que les événements festifs autour du partage de l'espace piéton sont très bien, mais la première des priorités, c'est la circulation et la sanctuarisation de ces cheminements piétons. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA** : « Juste pour vous dire que si nous parlons aujourd'hui du Code de la rue, nous pouvons remercier la deuxième promotion de l'Assemblée Citoyenne parisienne, parce que c'est elle qui a proposé un vœu, adopté ensuite par le Conseil de Paris, et qui nous permet aujourd'hui d'avoir un débat constructif au niveau du Code de la rue. Elle avait travaillé en seulement trois réunions plénières pour aboutir au Code de la rue. Merci à l'Assemblée Citoyenne parisienne. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Luc LEBON pour répondre. »

**M. LEBON** : « On a un peu l'habitude de ces échanges, la description apocalyptique que fait notre collègue Jean-Christophe MARTIN ne correspond évidemment pas à la réalité de ce que vivent les Parisiens et Parisiennes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Je m'y déplace tous les jours. Effectivement, il y a des conflits d'usage qui sont aussi anciens que la voirie parisienne. Il y a aussi des nouvelles pratiques et il faut effectivement adapter l'espace public à ces nouvelles pratiques, mais quand on le fait, vous vous plaignez des travaux.

L'accidentologie à Paris est en baisse structurelle et elle est nettement inférieure au taux d'accidentologie moyen en France. Donc non, il n'y a pas d'explosion. Je laisserai éventuellement Nour compléter sur cet aspect, mais je ne crois pas que la Police municipale soit inactive sur les stationnements gênants, y compris ceux de deux-roues, motorisés ou non, sur les trottoirs. En tout cas, on a plutôt une augmentation assez substantielle de son action dans ce domaine.

La Mairie du 11<sup>e</sup> travaille en permanence sur des actions de prévention et de sensibilisation : la première édition en 2024 du « Village de la sécurité routière » sur le parvis, des opérations d'alternative à la sanction menées à destination des cyclistes et des usagers à trottinette, et des opérations « Vu et être vue dans l'espace public » à destination des seniors, etc. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Christophe HARNOIS en complément. »

**M. HARNOIS** : « Oui en complément parce que sur ces deux délibérations sur lesquelles on est en train d'échanger, je voulais souligner quand même à quel point le rôle des associations est important. Beaucoup d'entre elles sont, fort heureusement, subventionnées et ont des moyens pour agir. Mais pour beaucoup d'entre elles, ce sont les bénévoles qui, au quotidien, font vivre ces associations. On l'a vu tout à l'heure sur la délibération sur Ville Vie Vacances, même si elles sont subventionnées, c'est le travail au quotidien de bénévoles qui permet aux associations qui ont été citées, même la Petite Rockette, de mener leurs activités.

Je voulais à nouveau vraiment souligner le rôle crucial de ces associations. Je pense que sans elles nous n'aurions pas le même vivre-ensemble et ce sont elles qui, avec les pouvoirs publics, permettent de garder ce vivre-ensemble. Elles permettent à tous les habitants, quelles que soient leurs conditions sociales ou leur niveau culturel, d'accéder à des activités de toutes sortes. Je trouve que ce type d'intervention attaque d'une certaine manière le travail qui est fait par ces associations et je voulais à nouveau souligner leur importance. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup, merci aux associations et merci aux bénévoles effectivement. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX L'avis est donc favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2025 DASCO 34 – Dénomination de l'école Jacques Delors**

**M. le Maire** : « Nous en arrivons à la délibération 2025 DASCO 34. Lucie SOLEM s'est inscrite et c'est Jérôme MEYER qui va présenter. C'est une délibération qui vient traduire en acte un vœu que nous avons adopté il y a quelques mois et qui vise à attribuer le nom de Jacques DELORS à l'école de la rue Saint-Maur qu'il a fréquenté. »

**M. MEYER** : « Je vous remercie M. le Maire. Vous l'avez très justement rappelé, cette délibération fait suite à un vœu que nous avons adopté dans cette instance. Comme vous le savez, les noms des écoles sont définis par les collectivités qui en ont la charge. La particularité à Paris, c'est que l'essentiel des écoles porte le nom de la rue dans laquelle elles sont situées, elles n'ont pas toutes une dénomination spécifique. Il se trouve que l'école de la rue Saint-Maur a vu passer, parmi ses élèves, un certain Jacques DELORS, élève de l'arrondissement. Il y avait fait sa scolarité avant de rejoindre ensuite le lycée Voltaire.

Je tiens à rappeler le soutien de Patrick BLOCHE dans l'élaboration du vœu présenté à l'époque et dans la possibilité de le porter au niveau parisien, parce que c'est un honneur pour notre arrondissement que d'avoir une école qui portera le nom de Jacques Delors.

Puisqu'on parle de l'arrondissement, je tiens à avoir une pensée particulière pour Bernard et Marie-Jo CASNIN. Bernard CASNIN était le président fondateur de l'AGECA, il était très proche de Jacques DELORS, un compagnon de route. Je voulais profiter de cette occasion pour faire ce clin d'œil parce que notre attachement à Jacques DELORS est un attachement qui est certes lié à l'Europe et au fait que Jacques DELORS a été un élève du 11<sup>e</sup>, mais aussi parce que de par ses convictions et son engagement, nous avons des citoyens qui ont été très impliqués dans notre arrondissement, qui ont porté et partagé les valeurs qui ont été les siennes en la matière. Je tenais à ajouter ces quelques mots concernant Bernard et Marie-Jo CASNIN. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Lucie SOLEM. »

**Mme SOLEM** : « Merci M. le Maire. Je veux saluer cette décision dont je me réjouis évidemment. Vous avez parlé de Jacques DELORS comme enfant du 11<sup>e</sup>, enfant qui est arrivé jusqu'à la tête de la Commission Européenne. Il en restera président pendant une dizaine d'années, entre 1985 et 1995.

Je voudrais insister sur deux ou trois aspects plus méconnus de son action à la tête de la Commission : la libre-circulation des capitaux, mais aussi des personnes ; la suppression des frontières et des contrôles aux frontières, avec les Accords de Schengen ; le succès d'Erasmus, créé par Jacques DELORS en 1987. Il a préparé l'élargissement de 1995 et puis a accueilli, sous sa présidence, l'Espagne et le Portugal qui venaient à peine de recouvrer la démocratie. La politique régionale qu'on appelle aujourd'hui politique de cohésion, c'est aussi son œuvre. Le soutien apporté à la réunification allemande, c'est lui, alors que ça n'allait pas de soi à l'époque que la France et la Commission européenne soutiennent cette réunification. La promotion du dialogue

social européen, c'est grâce à lui. La liste est très longue donc je vais m'arrêter là. Je mentionne en plus le programme européen d'aide aux plus démunis, qu'il a porté personnellement et on voit bien la patte qu'il a laissée dans tous ces programmes, qui parfois existent encore, comme Erasmus, ou ont malheureusement disparu. On en aurait bien encore besoin aujourd'hui. Merci Jérôme MEYER. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour cette intervention tout à fait complémentaire. J'espère que nous pourrons procéder à l'inauguration rapidement. Mais avant cela il faut encore passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DU 125 – PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public**

**V11202507 – Vœu rattaché à la délibération 2025 DU 125 : Demande d'amendement technique concernant la partie relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe X pour la partie concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire** : « La prochaine délibération concerne le projet 2025 DU 125 que Patrick BLOCHE va présenter. Il s'agit d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui reprend un certain nombre d'erreurs matérielles introduites au moment du vote sur l'ensemble du PLU, ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant vu les milliers et milliers d'adresses qui ont été traitées par ce document. Il y a eu quelques coquilles et l'objet de cette délibération est de les modifier. Il y a également un vœu rattaché à la délibération donc je vous propose, cher collègue, de présenter à la fois la délibération et le vœu. »

**M. BLOCHE** : « Merci M. le Maire, vous avez presque déjà tout dit. Il s'agit effectivement de pouvoir corriger un certain nombre d'erreurs matérielles et d'appréciation. Pourquoi il faut les corriger ? Simplement parce que le PLU étant un document opposable, il faut lever toute ambiguïté dans l'application des règles posées par le PLU. Et comme le disait M. le Maire à l'instant, le PLU est un énorme document dont la révision a demandé un travail d'élaboration extrêmement important. Donc assez classiquement, si j'ose dire, quelques erreurs ont pu se glisser.

En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de la parcelle du 14 rue René Villermé, où il a été notifié dans le PLU bioclimatique que c'était des espaces libres protégés à végétaliser, répondant à l'acronyme « ELPV ». Cette parcelle ayant été presque intégralement grevée par des ELPV, cela a pour effet de la rendre inconstructible et c'est en contradiction avec le fait que cette parcelle appartient à la zone urbaine générale du PLU bioclimatique qui est constructible par nature. Donc légalement, cette prescription d'ELPV ne peut pas être maintenue. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de la supprimer. C'est vraiment la seule erreur matérielle qu'il s'agit de corriger avec un ajout, mais ce sera le vœu que je vais vous présenter dans quelques

instants. De ce fait, le projet de délibération qui est soumis à notre Conseil d'arrondissement et qui sera soumis au Conseil de Paris la semaine prochaine vise à acter cette modification simplifiée. Et comme il s'agit vraiment d'une modification simplifiée, il n'est pas utile de réaliser formellement une nouvelle évaluation environnementale, surtout que l'adoption du PLU est très récente.

En second lieu, il s'agit aussi d'approuver les modalités de la mise à disposition du public de ce projet de modification simplifiée qui n'exige pas une nouvelle enquête publique. De manière évidemment très transparente, le dossier de cette modification simplifiée sera disponible pour le public durant un mois, du 10 septembre au 10 octobre, de manière dématérialisée sur un site dédié, et physique avec un exemplaire papier. C'est l'objet de la délibération. Cela signifie que nous serons amenés en fin d'année à voter formellement cette modification simplifiée après ce processus.

Parallèlement, a été adjoint à ce projet de délibération un vœu qui est un amendement technique. Nous profitons de cette modification simplifiée pour amender techniquement le PLU et notamment la partie relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe 10 pour la partie concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous souhaiterions que le Conseil de Paris adopte la semaine prochaine un amendement technique concernant la protection dont bénéficie le 79 rue Jean-Pierre Timbaud, afin de corriger et de mettre en cohérence la protection de cette adresse dans l'atlas du PLU avec la réalité du terrain. La parcelle du 79 rue Jean-Pierre Timbaud a été identifiée, dès le début du travail de révision du PLU, comme une parcelle devant faire l'objet d'une protection en raison de sa faible hauteur. Le projet de mai 2023 ayant même été jusqu'à proposer de grever la parcelle d'une protection de la Ville de Paris (PVP). Or, aujourd'hui l'actuel filet orange ne semble pas, avouons-le, la proposition la plus optimale pour garantir les orientations urbaines souhaitées à cet emplacement, notamment en matière de progressivité de la volumétrie du bâti et de préservation du paysage de rue telle que je viens de l'évoquer. Et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'une correction puisse être apportée à cette adresse du 79 Jean-Pierre Timbaud. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire, merci Patrick pour ces informations et indications que tu nous as données par rapport à cette délibération qui a pour objectif de modifier les erreurs matérielles dans le PLU sans passer par une procédure d'évaluation environnementale.

Si le groupe Ecologiste comprend bien l'erreur qui concerne le filet de hauteur au 79 rue Jean-Pierre Timbaud, nous nous interrogeons sur la parcelle de 200 m<sup>2</sup> au 14 rue René Villermé et la suppression d'espaces libres à végétaliser qui porte à rendre cette parcelle constructible. Nous avons bien compris toutes les difficultés et toutes les contradictions. De ce fait, nous souhaitons prendre le temps d'une plus grande analyse et c'est au Conseil de Paris que les élus Ecologistes se positionneront sur cette délibération. Dans l'attente, nous nous abstenons au Conseil d'arrondissement. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de paroles. Patrick BLOCHE pour répondre. »

**M. BLOCHE** : « Je rappelle que nous ne sommes pas en train de voter sur la correction proposée, cela se passera en fin d'année après avoir recueilli tous les avis sur les registres ouverts au public durant un mois. Il s'agit ici uniquement d'un vote sur la procédure et sur l'objet de la procédure. »

**M. le Maire** : « Merci de le préciser. Effectivement, une modification simplifiée ne signifie pas que la procédure est simple : cette première délibération affiche les intentions, puis il y aura la consultation avant le vote formel des modifications. Donc il y aura beaucoup de clauses de revoyure dans ce Conseil et au Conseil de Paris.

Chers collègues, je vous propose de passer au vote du projet de délibération. Le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> s'abstient. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le Conseil du 11<sup>e</sup> est favorable. »

#### Résultat du vote - 2025 DU 125 :

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	5	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### Résultat du vote – Vœu 11202507 :

##### Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement a porté tout au long du processus de révision du PLUd un axe fort concernant la protection du bâti faubourien, qui se caractérise par une architecture hétéroclite, modeste et développant souvent de petits volumes, bâti qui fonde une part importante de son identité architecturale ;

Considérant l'attention toute particulière portée, à ce titre, à l'identification des parcelles d'angles, qui constituent des séquences basses du paysage de rue ;

Considérant que ces éléments ont été rappelés et synthétisés dans la contribution déposée par le Maire en février 2024 dans le cadre de l'enquête publique ;

Considérant que la parcelle du 79 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) a été identifiée dès le début du travail de révision du PLUd comme une parcelle devant faire l'objet d'une protection en raison de sa faible hauteur, le projet pour arrêt de mai 2023 ayant même été jusqu'à proposer de grever la parcelle d'une PVP (Protection de la Ville de Paris) ;

Considérant que l'actuel filet orange ne semble pas la proposition la plus optimale pour garantir les orientations urbaines souhaitées à cet emplacement, notamment en matière de progressivité de la volumétrie du bâti et de préservation du paysage de rue telles qu'évoquées ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

##### Emet le vœu :

Que le Conseil de Paris, lors de sa séance en date des 3, 4, 5 et 6 juin 2025, adopte un amendement technique concernant la protection dont bénéficie le 79 rue Jean-Pierre Timbaud, afin de corriger et mettre en cohérence la protection dans l'atlas du PLUd avec la réalité du terrain.

**M. le Maire** : « Sur le vœu annexé, le vote est identique ? Donc le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> s'abstient. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. Merci beaucoup. »

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	5	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**2025 DDCT 91 – Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161.115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2<sup>e</sup> tranche)**

**M. le Maire** : « Nous avons terminé l'examen des délibérations sur lesquelles il y avait des inscriptions, nous allons donc procéder au vote des autres délibérations, à commencer par celles comprenant des déports d'élus. »

**M. MARTIN** : « Nous souhaitons également un vote séparé sur les projets 2025 DSP 21, 2025 DVD 51 et 2025 DPE 101 pour la Petite Rockette. »

**M. le Maire** : « Je vous propose d'abord de vous prononcer sur le projet 2025 DDCT 91. C'est une délibération qui comprend notamment une subvention pour la Régie de quartier Fontaine au Roi et à ce titre, Joëlle MOREL, Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique KIELEMOËS et Delphine TERLIZZI ne prennent pas part au vote. Qui est pour chez les autres élus ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 22			
Abstentions	0	NPPV	5
POUR	22	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DVD 51 – Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif : Subventions (260.000 euros en fonctionnement et 46.200 euros en investissement) et conventions associées avec 23 associations**

**M. le Maire** : « Delphine TERLIZZI se déporte sur la délibération 2025 DVD 51 au titre de la Petite Rockette et le groupe Changer Paris a demandé un vote disjoint sur cette association. Qui est pour la subvention à la Petite Rockette ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. »

**Résultat du vote – Petite Rockette :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	24	CONTRE	4
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire** : « Sur le reste de la délibération, qui est pour ? Unanimité. Le Conseil est donc favorable. »

**Résultat du vote global :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DAC 50 – Subvention (500.000 euros) et avenant à la convention avec la SAS La Manufacture - Théâtre de la Bastille (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Je siégerai au conseil d'administration du Théâtre de la Bastille donc je ne prends pas part au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DAC 55 – Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Patrick BLOCHE, Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE et moi-même ne prenons pas part au vote suite à cette subvention à la Maison des métallos. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	4
POUR	24	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DAE 33 – Subventions (6.265.000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles**

**M. le Maire** : « La Régie de quartier Fontaine au Roi fait partie des associations subventionnées donc Joëlle MOREL, Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique

KIELEMOËS et Delphine TERLIZZI ne prennent pas part au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 22			
Abstentions	0	NPPV	5
POUR	22	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DPE 10 – Subventions (570.000 euros) et conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi**

**M. le Maire :** « La Petite Rockette fait partie de la délibération, Delphine TERLIZZI se déporte du vote. Qui est pour la subvention à cette association ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. »

**Résultat du vote – Petite Rockette :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	24	CONTRE	4
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire :** « Sur les autres subventions, qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote global :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DLH 125 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP**

**M. le Maire :** « Il y a un déport de David BELLARD au titre de la RIVP. Qui est pour ? Unanimité. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 8	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2025 DSP 21 – Subventions (303.000 euros) et conventions avec 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques**

**M. le Maire** : « Vous souhaitez un vote dissocié pour quelle association ? »

**M. MARTIN** : « Il n'y a qu'une subvention pour Gaïa donc c'est pour la totalité du projet de délibération. »

**M. le Maire** : « D'accord donc qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. L'avis est donc favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	4
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION**

**M. le Maire** : « Nous allons procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **2025 DDCT 63** Subventions (18.000 euros) à 11 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11<sup>e</sup> arrondissement

**M. le Maire** : « J'ajoute que ce dispositif va nous permettre de proposer des activités sur le parvis de la Mairie pendant l'été. Les festivités se dérouleront du 15 juin au 20 juillet, puis le dernier week-end d'août. On a déjà eu droit à un avant-goût la semaine dernière avec le magnifique Festival Onze Bouge, qui a mis des étoiles dans les yeux du public venu nombreux. »

- **2025 DDCT 93** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (64.100 euros) pour 7 projets associatifs
- **2025 DDCT 95** Subventions (172.500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République

- **2025 DSOL 54** Subventions (34.500 euros) et conventions avec 14 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens
- **2025 DSOL 63** Subventions d'équipement et d'investissement (214.131 €) dans le cadre de conventions avec 7 centres sociaux et 3 espaces de vie sociale pour la réalisation de travaux et achat matériel
- **2025 DSOL 75** Subventions (190.750 euros) à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques
- **2025 DSP 18** Subventions (228.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens
- **2025 DVD 56** Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions de fonctionnement (13.000 euros) et conventions avec 2 associations
- **2025 DAC 297** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Le Bitoux, au 45 rue Sedaine (11e)

**M. le Maire :** « Personne ne s'y est inscrit mais je me permets de m'y arrêter un petit instant. Nous avons adopté un vœu en Conseil d'arrondissement pour que le nom de Jean LE BITOUX soit honoré. Comme pour Jacques DELORS, ce projet de délibération du Conseil de Paris vient acter cela en proposant l'apposition d'une plaque commémorative, dont vous trouverez le texte dans la présentation du projet, sur l'immeuble du 45 rue Sedaine, dans lequel le magazine Gai Pied a été créé. Jean LE BITOUX en a été l'un des co-fondateurs. Cette apposition arrive dans la foulée de l'inauguration par la Maire de Paris la semaine dernière du mémorial de la déportation homosexuelle sur les quais de l'Arsenal. »

- **2025 DAC 12** Subventions (1.195.000 euros) et avenants à convention avec 5 structures de création et de diffusion de la danse
- **2025 DAC 18** Subventions (22.000 euros) aux associations Compagnie Flies (92) et Maison du Hip Hop (11e) œuvrant en faveur de la culture hip hop
- **2025 DAC 59** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e)
- **2025 DAC 127** Subventions (32.000 euros) aux associations Treize Ter (11e) et Immanence (15e) et avenant à convention avec l'association Immanence
- **2025 DAC 132** Convention tripartite encadrant une intervention artistique non pérenne sur le mur extérieur du centre sportif Fontaine au Roi, situé 100 rue de la Fontaine-au-Roi (11e)

**M. le Maire :** « Il s'agit d'une œuvre d'art créée par Florent VIEL. Cet artiste avait déjà fait la fresque à l'intérieur du gymnase, il y a donc une certaine continuité avec cette fresque à l'extérieur, qui a d'ailleurs été choisie par les habitants. La démocratie participative trouve beaucoup de modes d'expression. »

- **2025 DAC 186** Subventions d'investissement (208.000 euros) et conventions avec 4 associations de pratique artistique
- **2025 DAC 399** Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes pour la mise en œuvre de 61 projets au titre de l'enveloppe Culture et Solidarités 2025
- **2025 DAC 122** Subventions de fonctionnement (943.500 euros) et avenants aux conventions avec 3 structures œuvrant dans le domaine des arts visuels (11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

- **2025 DAE 55** Subventions (70.000 euros) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art
- **2025 DASCO 32** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52.900 euros), subventions d'équipement (6.000 euros) et subventions pour travaux (217.674 euros)
- **2025 DEVE 47** Subventions (537.545,38 euros d'investissement et 19.740 euros de fonctionnement) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027
- **2025 DFPE 3** Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (115.000 euros) à 6 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité à Paris
- **2025 DFPE 12** Subvention (142.105 euros) et avenant n°1 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale Balustrade située 39 cité Industrielle (11e)
- **2025 DFPE 49** Subvention (1.659.331 euros) et avenant n°1 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant
- **2025 DFPE 115** Subvention (133.371 euros) et avenant n°1 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns sis 47 rue de la Roquette (11e)
- **2025 DFPE 144** Demande d'avis préalable sur un projet de transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Haut Comme 3 Pommes, situé au 42 bis rue Sedaine (11e)
- **2025 DLH 118** Attribution d'une aide en nature à l'association Les Ateliers du Chaudron, pour la mise à disposition de locaux situés 31 passage de Ménilmontant (11e)
- **2025 DLH 122** Réitération de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Habitat Social Français et réaménagement d'une partie de sa dette
- **2025 DU 71** Cession de 16 lots de copropriété issus d'un legs (9e, 11e, 16e et 19e)
- **2025 DU 74** Cession de deux lots de copropriété issus d'un legs, 18 à 28 rue Léon Frot (11e)

**M. le Maire :** « Qui est pour l'ensemble de ces projets de délibération ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 21		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT****V11202508 – Vœu afin que le nom de Boris Nemtsov soit inscrit dans l'espace public parisien** [*groupe Paris 11 en Commun*]

**M. le Maire** : « Il nous reste trois vœux et une question orale. Nous allons commencer par le vœu proposant que le nom de Boris NEMTSOV soit inscrit dans l'espace public parisien. C'est un vœu qui a été suggéré par l'association Russie Liberté qui se bat pour les libertés et la démocratie dans la Russie. Cette association a ses locaux dans notre arrondissement, rue Oberkampf. Oui, j'ai senti qu'il y avait une interrogation sur la localisation du vœu. D'ailleurs, l'association était présente dans la cour de la Mairie pour la Fête de l'Europe et ils portaient leur campagne pour la démocratie et pour la libération des prisonniers politiques en Russie.

On est en plein dans le sujet puisque Boris NEMTSOV est ancien vice-premier ministre de la Fédération de Russie, ancien gouverneur de la région de Nijni Novgorod et ancien membre de la Douma. Il est mort assassiné dans la nuit du 27 au 28 février 2015 à Moscou, à quelques pas du Kremlins, deux jours avant la tenue d'une manifestation organisée par ses soins. Cet assassinat est considéré comme un assassinat politique, pour reprendre l'expression employée par le Parlement Européen dans une résolution qu'il a adopté à ce sujet.

Boris NEMTSOV était un ardent défenseur d'une Fédération de Russie démocratique et ouverte sur le monde. Il est co-fondateur et dirigeant du mouvement Solidarnost et en ce sens, il a critiqué Vladimir POUTINE et en particulier la guerre en Ukraine dès l'invasion de la Crimée. Dans les semaines précédant son assassinat, Boris NEMTSOV enquêtait sur l'implication de la Russie et de Vladimir POUTINE et de son entourage dans le conflit du Donbass et avait l'intention de publier un rapport sur cette question. Il n'aura jamais pu présenter ce rapport intitulé « Poutine. La Guerre », néanmoins il a pu être présenté par Ilia IACHINE qui devenu citoyen d'honneur de la Ville de Paris en 2024 et que nous avons également accueilli l'an dernier dans notre salle Olympe de Gouge avant qu'elle ferme pour travaux.

Dix ans après son assassinat, les combats de Boris NEMTSOV demeurent plus que jamais d'actualité en Russie où l'on déplore l'aggravation des violations des droits humains et de la répression des mouvements d'opposition politique. Boris NEMTSOV reste un symbole fort de la lutte en faveur de la démocratie pour beaucoup de Russes. Chaque jour, des Russes déposent des fleurs et allument des bougies sur le mémorial de fortune qui a été érigé sur les lieux de son assassinat et ils sont des dizaines de milliers chaque mois de février à participer à des marches en son souvenir, malgré le danger encouru.

Aujourd'hui de nombreuses villes dans le monde, telles que Washington, Prague, Kiev, Vilnius, Brampton, Bratislava, Sofia et Londres, ont donné le nom de Boris NEMTSOV à des lieux publics et il nous a semblé important que la Ville de Paris, qui partage ses valeurs, puisse ainsi reconnaître le travail et le combat et honorer la mémoire de Boris NEMTSOV en inscrivant son nom dans un lieu de l'espace public.

Aurore MOUYSSET-NOZERAND s'était inscrite pour prendre la parole. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND** : « On se doutait qu'il y avait un lien mais on n'avait pas vu lequel. C'était la question qu'on voulait vous poser mais maintenant on a notre réponse. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Ce vœu a vocation à être transmis au Conseil de Paris donc on va demander son inscription à l'ordre du jour. Chloé SAGASPE a demandé la parole. »

**Mme SAGASPE :** « Merci M. le Maire. Vous avez très bien résumé la vie politique de Boris NEMTSOV mais je tenais à m'exprimer au nom du groupe Ecologiste pour rappeler que c'est effectivement une figure emblématique de l'opposition démocratique en Russie et qu'il a été assassiné pour des raisons politiques, notamment parce qu'il préparait ce fameux rapport. Il a été visionnaire sur la politique de POUTINE, notamment vis-à-vis de l'invasion en Ukraine. Dix ans plus tard, son combat continue de résonner très fortement dans une Russie où l'on sait que toute expression est muselée, que les opposants sont pourchassés, exécutés et emprisonnés comme lui. Donc inscrire son nom dans l'espace public parisien, c'est pour nous un symbole très fort. Ça envoie un signal d'abord à la Russie, mais aussi à tous les peuples qui luttent et qui résistent un peu à travers le monde. C'est un message politique très fort. Cela rappelle aussi que Paris se tient aux côtés de celles et ceux qui résistent et qui se battent pour la démocratie. En tant qu'Ecologistes, nous sommes très attachés aux libertés fondamentales, donc ça s'inscrit dans un combat plus large et universel pour les droits humains, contre la violence d'État, contre la dérive autoritaire. Honorer sa mémoire, c'est avant tout nous rappeler que la démocratie est une lutte, et qu'on doit toutes et tous continuer. Cela se mène aussi par des gestes symboliques forts comme rendre hommage à des combattants de la démocratie. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour vos mots forts. Christophe HARNOIS demande la parole. »

**M. HARNOIS :** « Tu as parlé tout à l'heure de Gai Pied et des droits des homosexuels. La situation actuelle est terrible pour les personnes LGBT en Russie, c'est l'occasion de le rappeler. Tu as également parlé du début des festivités et c'est l'occasion de parler de l'événement qu'on organisera le 14 juin à la Mairie du 11<sup>e</sup> avec de nombreuses associations fières et solidaires, solidaire avec toutes celles et ceux LGBTQI+ qui aujourd'hui voient leurs conditions de vie extrêmement dégradées, ou qui sont arrêtés, emprisonnés et empêchés d'aimer comme ils veulent. Voilà ce que je voulais dire. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention donc je vous propose de passer au vote.

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, considérant**

Que Boris Nemtsov, ancien vice-premier ministre de la Fédération de Russie, ancien gouverneur de la région de Nijni Novgorod et ancien membre de la Douma, est mort assassiné, dans la nuit du 27 au 28 février 2015, à Moscou ;

Que cet assassinat, perpétré à quelques pas du Kremlin, deux jours avant la tenue d'une manifestation organisée par ses soins, est un « assassinat politique » pour reprendre l'expression employée par le Parlement européen dans sa résolution P8\_TA(2015)0074 du 12 mars 2015 ;

Que Boris Nemtsov était un ardent défenseur d'une Fédération de Russie démocratique et ouverte sur le monde ;

Que, fondateur et dirigeant du mouvement Solidarnost, il était en ce sens un fervent critique de Vladimir Poutine et de la guerre en Ukraine ;

Que dans les semaines précédant son assassinat, Boris Nemtsov enquêtait sur l'implication de la Russie, de Vladimir Poutine et de son entourage dans le conflit du Donbass et avait l'intention de publier un rapport sur la question ;

Que ce rapport, intitulé « Poutine. La Guerre », a été présenté par Ilia Iachine, citoyen d'honneur de la Ville de Paris, le 12 mai 2015 ;

Que dix ans après son assassinat, les combats de Boris Nemtsov demeurent plus que jamais d'actualité en Russie où l'on assiste à une aggravation des violations des droits humains et de la répression des mouvements d'opposition ;

Que Boris Nemtsov reste un symbole fort de la lutte en faveur de la démocratie pour beaucoup de Russes ;

Que, chaque jour, des Russes déposent des fleurs et allument des bougies sur le mémorial de fortune érigé sur les lieux de son assassinat et qu'ils sont des dizaines de milliers, chaque mois de février, à participer à des marches en son souvenir ;

Que de nombreuses villes à travers le Monde, telles que Washington, Prague, Kiev, Vilnius, Brampton, Bratislava, Sofia ou encore Londres, lui ont déjà rendu hommage pour faire vivre sa mémoire et ses combats ;

Que ses combats, la Ville de Paris les partage, elle qui, depuis le début, s'oppose à la guerre initiée par la Russie contre l'Ukraine et apporte son soutien aux forces d'opposition russes ;

Sur proposition de Monsieur François Vauglin, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun ;

**Emet le vœu :**

Qu'en mémoire de Boris Nemtsov et de ses combats, son nom soit inscrit dans l'espace public de Paris.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V11202509 – Vœu relatif à la réglementation du phénomène du co-living** [*groupe Communiste et Citoyen*]

**M. le Maire :** « Nous avons un vœu relatif à la réglementation du phénomène de co-living. Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE :** « Merci M. le Maire. Nous proposons un vœu sur le phénomène du co-living. Je traduirais cette expression par la capacité du capitalisme à toujours tirer profit de tout, et notamment du logement qui est pourtant un droit essentiel.

Dans la pratique, le co-living désigne le fait que des propriétaires divisent des appartements familiaux en plusieurs chambres hôtelières proposant un certain nombre de services et les louent à des prix exorbitants bien sûr. La difficulté, c'est que le co-living n'a pas d'existence juridique et que nous n'avons donc pas les moyens d'intervenir pour réglementer et agir contre ce phénomène. Pour cela, nous avons besoin d'un changement législatif et c'est ce que nous demandons par ce vœu. Nous voulons interpeller le gouvernement et les parlementaires pour que le co-living soit défini juridiquement, qu'il puisse ainsi rentrer dans l'encadrement des loyers ou même que les collectivités territoriales puissent l'interdire.

Pour rappel, c'est bien l'action de la Maire de Paris et de ses adjoints au logement successifs, Ian BROSSAT, Jacques BAUDRIER et Barbara GOMES, qui a permis de faire changer le rapport de force et a permis l'écriture et l'adoption de lois votées pour réguler les meublés de tourisme. Nous

avons été la première ville à transcrire ces lois dans notre Code de l'urbanisme. Nous souhaitons donc aujourd'hui qu'il en soit de même pour le phénomène du co-living, c'est l'objet de notre vœu. Merci beaucoup. »

**M. le Maire** : « S'est inscrit Jean-Christophe MARTIN. Mais avant de faire les prises de parole, il faut une réponse de l'exécutif. Donc que va nous répondre Adrien TIBERTI ? »

**M. TIBERTI** : « Je voudrais remercier ma collègue et camarade Bénédicte DAGEVILLE pour le vœu. C'est une question d'actualité qui monte à Paris. Vous avez bien en tête que face à l'augmentation continue et très importante des prix des loyers, nous avons obtenu, au prix d'une longue bataille politique, l'encadrement des loyers qui permet de bloquer une partie des loyers, notamment les plus hauts. Et évidemment les forces du capital s'organisent pour contourner la loi. Cette nouvelle invention du co-living permet à l'heure actuelle – en espérant que ça ne va pas durer – de faire payer des loyers absolument hallucinants. Je vous parle de 60, 70, 80 euros/m<sup>2</sup>, alors qu'on est plutôt en moyenne entre 25 et 30 euros/m<sup>2</sup>, et l'encadrement des loyers permet difficilement de dépasser les 35 ou 40 euros dans notre arrondissement. Ici on est beaucoup plus haut. Ils justifient en expliquant qu'il y aurait des services communs. Ces services communs sont bien faibles au regard des prix des loyers et on voit bien comment des acteurs fonciers importants et des promoteurs immobiliers adossés à d'importants capitaux sont en train d'investir la ville pour recréer une rentabilité forte sur le secteur du logement.

Le phénomène touche tout Paris et les grandes villes, il touche le 11<sup>e</sup> arrondissement. Dans le vœu, vous relevez différentes adresses, notamment le 55 rue Saint Maur, le 27 rue de Charonne ou très bientôt le 15 rue René Villermé. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire face à un tel phénomène, donc nous demandons aux parlementaires de faire le travail, c'est-à-dire de prendre en compte la façon dont ces acteurs, soutenus par beaucoup d'argent, essayent de détourner la réglementation, et de les faire revenir à des choses plus raisonnables. Chers collègues, je vous demande de soutenir ce vœu qui va dans le bon sens. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Jean-Christophe Martin, quel avis sur ce vœu ? »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Quel heureux hasard, le sénateur Ian BROSSAT a l'idée de déposer une proposition de loi sur le co-living. On ne sait pas s'il a eu l'idée à Paris ou dans sa maison de campagne, mais le service après-vente nous est servi ce soir.

Alors qu'est-ce que le co-living justement ? J'ai eu la chance, de par mes activités professionnelles, de visiter plusieurs établissements de co-living en banlieue faisant partie des premiers ouverts en France. Ce sont effectivement des petites surfaces destinées avant tout aux jeunes actifs, et dans une moindre mesure aux étudiants, mais la cible principale ce sont les jeunes actifs. Je sais que les Communistes ont du mal avec les actifs, mais c'est comme ça. En sus de votre appartement, vous avez un certain nombre de services : la salle de sport et vous ne payez ni votre internet, ni votre électricité, ni votre eau, ni votre chauffage, vous ne payez pas la laverie, etc. Donc ce sont des surfaces où vous louez les murs et les services qui vont avec. D'ailleurs, un fait très intéressant : la dernière inauguration que j'ai faite s'est déroulée en présence de la Maire communiste de la ville en question et elle ne tarissait pas d'éloges sur ce modèle de co-living alors qu'elle venait inaugurer la résidence. Ce revirement de pensée chez les Communistes est quand même surprenant

Le co-living répond à une demande qui existe, notamment de la part des jeunes actifs. Ça peut aussi être destiné à ceux qui viennent travailler ponctuellement quelques jours à Paris. C'est apprécié par les publics qui y vivent et que j'ai pu rencontrer au travers des inaugurations.

Puisque le sujet de la rue René Villermé est mis sur la table, de quoi parle-t-on ? On parle d'un bâtiment confié en gestion par son propriétaire, à savoir le Diocèse, confié à un gestionnaire comme c'est son droit. Je sais qu'on a du mal avec la propriété privée, on se rappelle de l'URSS, mais la propriété privée, c'est un fait. Le propriétaire a le droit de confier son bien à un gestionnaire qui a décidé d'en faire du co-living et c'est leur droit. Est-ce qu'on peut ficher la paix aux propriétaires de temps en temps ? Là est la question. »

**M. le Maire** : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA** : « Nous ne sommes pas contre la promotion immobilière en général, mais surtout quand elle crée des catastrophes dans les centres-villes. C'est un produit qui répond peut-être à un besoin mais qui a un problème : il n'est pas encadré juridiquement et fiscalement. Aujourd'hui, le co-living répond à un régime fiscal des loueurs meublés donc professionnels, donc cela veut dire un régime fiscal très avantageux. Vous avez la moitié des recettes qui sont déduites en charges et cela fait des bénéficiaires très importants. Et du fait de ce régime fiscal très avantageux, cela incite toute personne qui voudrait transformer son logement en co-living à le faire.

En conséquence, ça fait des logements qui ne sont pas proposés à la location. Il y a déjà la colocation, qui certes est un autre système d'habitat partagé, mais qui permet d'avoir des baux sur la longue durée. Là le coliving ce sont des baux d'un mois à un an en moyenne. Cela répond peut-être à un besoin mais, fiscalement, ça pose un problème. »

**M. le Maire** : « La justice fiscale est effectivement un point important aussi. Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Merci pour ce vœu que nous soutenons. Heureusement, le co-living est aujourd'hui encore un phénomène anecdotique à Paris, mais c'est peut-être pourquoi il faut anticiper sur le détournement de l'encadrement des loyers, une loi qui avait été portée par Cécile DUFLOT et qui malheureusement a été détricotée par l'action de Manuel VALLS. Cette loi était censée répondre à une problématique qui est le sujet de préoccupation n°1 des Parisiennes et des Parisiens : se loger et pouvoir se loger dans des conditions décentes. Quand les loyers ne sont pas encadrés – j'ai vu un 9 m<sup>2</sup> à 1400 € –, on peut dire que ce n'est pas tout à fait favorable aux personnes qui veulent se loger à Paris et qui sont pourtant celles dont on a besoin quotidiennement pour vivre. On sait très bien que les agents de catégories C, ou tous les emplois qui sont difficiles à pourvoir à la Ville de Paris, ont de plus en plus de mal à se loger à Paris. Il ne faut pas se tromper, toutes ces chambres prennent la place d'autres espaces et évidemment, il faut agir contre le co-living, et rapidement avant que ce phénomène qui, n'est qu'anecdotique pour l'instant, prenne de l'ampleur car je ne doute pas que si nous n'agissons pas, ce phénomène prendra de l'ampleur. Donc nous voterons ce vœu. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je la redonne à Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Je remercie mes collègues de la majorité. J'ai quelques précisions à apporter après l'intervention de M. MARTIN. Je n'ai pas tout compris, surtout sa méchanceté vis-à-vis de nous. De quoi on parle quand on parle de jeunes actifs ? Parce qu'il faut toujours se méfier des mots. Quand le loyer est de 1400 €, pour un jeune ou pas jeune, cela signifie que pour accéder à la location, il faut toucher 4200 € de salaire selon la règle des trois tiers appliquée par les propriétaires et bailleurs privés. Et des jeunes actifs à 4200 € par mois, je ne sais pas qui ils sont. Ça existe, mais vous admettez que c'est une toute petite partie de la population

et ce ne sont évidemment pas les plus à plaindre. Je rappelle pour ceux qui n'ont pas les vrais ordres de grandeur dans la vraie vie en tête : le salaire d'embauche d'un enseignant dans ce pays, diplômé Bac+5, c'est 1800 €.

Puis vous dites que c'est apprécié par le public. Quand il y a une aussi forte contrainte sur l'accès au logement, ce qui est apprécié c'est peut-être tout simplement d'accéder au logement. Je vous rappelle qu'il y a plus de 130 000 logements vides dans cette ville, 9000 dans cet arrondissement. Il y a toute une série de propriétaires bailleurs qui laissent sciemment toute une partie des logements qu'ils possèdent vides. Donc quand vous avez une organisation de la raréfaction des logements disponibles dans la ville, celui qui propose n'importe quoi, y compris très cher, va forcément trouver des candidats.

Quant à la rue René Villermé, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une adresse qui appartient historiquement à l'Eglise catholique à Paris. Je vous rappelle qu'on a affaire au premier propriétaire privé de la capitale, et qu'à cette adresse il y avait un foyer d'étudiantes depuis très longtemps, un foyer d'étudiantes tenu par une congrégation religieuse. Vous savez quoi ? C'est le Parisien qui le dit et non pas le représentant du Parti Communiste Français : les bonnes sœurs ont été virées comme des malpropres par le Diocèse de Paris parce que la congrégation louait les chambres 550 € et que l'entreprise de co-living choisie par le Diocèse va proposer à la location ces mêmes chambres 950 €.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler l'encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII qui porte sur la doctrine sociale de l'Eglise. J'espère que vous la connaissez mieux que moi. Mme GARNIER, l'église catholique ne marche pas comme ça, l'encyclique n'a jamais été renouvelée, elle est toujours fondatrice de la doctrine sociale de l'Eglise et l'Eglise n'est pas là pour faire de l'argent sur le dos des jeunes travailleurs. Je suis d'autant plus choqué que cette institution – qui par ailleurs bénéficie d'importantes largesses quand il s'agit de l'enseignement catholique – fasse de l'argent sur le dos des travailleurs alors que ça n'est pas sa vocation. Qu'un promoteur immobilier fasse beaucoup d'argent, c'est déjà choquant mais quand, en plus, il s'agit d'une institution qui se prévaut de valeurs de solidarité, ça l'est deux fois plus.

Donc je constate que vous soutenez la promotion immobilière privée, que vous soutenez le capital dans sa forme la plus sauvage quand il s'agit de faire suer les travailleurs et de les exploiter par le biais du logement. Je vous laisse libre de votre positionnement, les Parisiens et les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement apprécieront. »

**M. le Maire :** « Je pense que les arguments ont été amplement développés, les positions des uns et des autres sont parfaitement claires. Donc je vous propose que notre assemblée puisse se prononcer par un vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'action de la Ville de Paris, autour de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et des adjoints au logement successifs, Ian Brossat, Jacques Baudrier et Barbara Gomes, pour réguler les effets des meublés de tourisme ;

Considérant les dispositions légales mettant en œuvre l'encadrement des loyers ;

Considérant le PLU-B voté par le Conseil de Paris en décembre 2024 qui renforce les règles pour transformer un logement ou un commerce en meublé de tourisme ;

Considérant l'engagement également de la Mairie du 11<sup>e</sup>, pour lutter contre tous les effets des meublés de tourisme – privation de logements pour les Parisien-ne-s, nuisances, baisse des effectifs dans les écoles publiques...

Considérant que face à cela, certain-e-s propriétaires essaient de trouver de nouvelles manières de transformer leur logement en business, comme *le co-living* ;

Considérant l'immeuble du 15 rue René Villermé (11<sup>e</sup>) où un ancien foyer d'étudiantes tenu par une congrégation religieuse et propriété de l'Archevêché a été fermé et va être transformé en *co-living* où des chambres seront louées à 950 euros du m<sup>2</sup> contre 550 euros auparavant ;

Considérant les nombreuses adresses concernées comme le 55 rue St-Maur ou le 27 rue de Charonne (11<sup>e</sup>) par exemple ;

Considérant que sans agir maintenant, le *co-living* risque de se transformer en véritable fléau qui s'abattra sur le logement des Parisien-ne-s comme cela a été le cas des meublés de tourisme ;

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyen,

#### **Emet le vœu**

Qu'une loi puisse être rapidement votée :

- qui donne une définition juridique du *co-living*,
- qui fasse rentrer le *co-living* dans le cadre de l'encadrement des loyers et dans le cadre de la loi de novembre 2024 sur les meublés de tourisme,
- qui donne les compétences aux collectivités territoriales de refuser les projets de *co-living* sur leur territoire.

**M. le Maire** : « Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Il est donc adopté. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
<b>Le vœu est rejeté</b>			

#### **V11202510 – Vœu relatif à la circulation boulevard Beaumarchais** [groupe Changer Paris]

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Aurore MOUYSET-NOZERAND pour présenter le prochain vœu. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Bonsoir. Considérant le chaos sur la circulation engendrée par le changement du plan de circulation autour de la place de la Bastille, suite à son réaménagement ainsi que par les travaux réguliers qui se tiennent dans ce secteur, le boulevard Beaumarchais et ses rues adjacentes souffrent d'un embouteillage chronique. Ces embouteillages incessants exposent les riverains à une pollution atmosphérique alarmante et à des nuisances sonores incessantes qui affectent directement la santé physique et mentale des habitants. Les piétons, notamment les enfants ainsi que les personnes âgées et/ou handicapées, voient leur sécurité compromise, tandis que les trajets en autobus ou en voiture se rallongent significativement. Pour mémoire, la pétition présentée par le collectif Beaumarchais-Bastille Asphyxiés a réuni plus de 1400 signatures à ce jour. Il est nécessaire que des mesures de fond soient étudiées et que dans l'attente, des mesures d'urgence soient prises.

Sur proposition de notre groupe et du collectif Beaumarchais-Bastille Asphyxiés, nous demandons :

- que la Ville procède à la mise en place de radars sonores dans le secteur de la place de la Bastille, du boulevard Beaumarchais et du boulevard Richard Lenoir,
- que soit mise en place une signalétique à croisillons verbalisable aux intersections,
- que soit établie la possibilité de tourner à gauche depuis le boulevard Beaumarchais, à l'arrivée de la place de la Bastille, pour les automobilistes qui souhaitent rejoindre le boulevard Richard Lenoir ou la rue de la Roquette,
- que soit limitée à une voie de voiture la portion du boulevard Beaumarchais entre Chemin Vert et Bastille, comme c'est le cas sur l'ensemble de l'axe République-Chemin Vert, afin de diminuer de flux d'entrée de trafic sur la place et en fluidifier le contournement,
- que soit mis en place un accès restreint aux cyclistes, riverains, taxis, commerçants et usagers ayant un parking sur la rue du Pasteur Wagner, afin de mettre fin à l'utilisation de cette rue étroite comme itinéraire de délestage des embouteillages,
- que la Ville de Paris procède au rééquilibrage de la durée des feux tricolores dans tout le quartier afin de les adapter à la réalité des flux de circulation à gérer,
- que soit mis en place une interdiction de stationner pour les autocars sur les boulevards Beaumarchais et Richard Lenoir,
- que la Ville de Paris procède au déploiement massif et régulier de la Police Municipale afin de verbaliser les atteintes au Code de la route par tous les véhicules (motorisés ou non).

Je vous remercie pour les habitants de ce quartier. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Luc LEBON pour vous répondre. »

**M. LEBON** : « Le réaménagement de la place de la Bastille entre 2019 et 2020 a permis de rendre toute leur place aux piétons sur un espace qui était grandement dévolu aux circulations motorisées. Mais on a effectivement constaté des difficultés de circulation qui sont unanimement partagées sur les grands boulevards et pour lesquelles il convient de réaliser des aménagements pour ajuster et fluidifier la circulation, notamment celle des bus. Sur le constat, on est tous d'accord. D'ailleurs on a rencontré à plusieurs reprises ce collectif avec lequel on a pu échanger et proposer des solutions. On est relativement d'accord sur les solutions à terme, même si le collectif souhaite qu'on aille plus vite. Mais le boulevard Beaumarchais est un boulevard grand et ambitieux et donc son aménagement ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Concernant vos propositions :

- En fait, les radars sonores ne sont d'aucune utilité à cet endroit puisqu'ils ne viendraient que confirmer une situation qui est connue et reconnue.
- La question du tourner à gauche depuis Beaumarchais sur la place de la Bastille, c'est un problème qu'on a identifié mais qui est impossible à mettre en œuvre à ce stade, avec le maintien en double sens de la circulation sur le boulevard Beaumarchais et l'absence de stockage dans l'état actuel de la place.
- la rue du Pasteur Wagner, c'est effectivement un itinéraire malin qui a été identifié puisque depuis la rue du Pasteur Wagner, certains automobilistes empruntent les rues Daval, de Lappe puis de Charonne pour contourner la place de la Bastille. Normalement, cet itinéraire ne devrait plus pouvoir se faire puisque la rue de Lappe sera réinversée dès la fin des travaux de reprise des pavages et en plus on a prévu de fermer à terme le barreau de la rue Sedaine qui traverse le boulevard Richard Lenoir.
- La signalétique à croisillons est un dispositif qui a déjà été testé partout et qui n'a jamais tellement prouvé son utilité. En plus, je pense qu'on risque d'avoir des difficultés avec les architectes des Bâtiments de France pour la réaliser sur la place de la Bastille car ils avaient

déjà été très contraignants sur le maintien du pavage et de certaines caractéristiques de la voirie lors de l'aménagement de la place.

- La Police Municipale est présente pour réguler mais on peut effectivement lui demander de venir plus souvent.
- Les autocars n'ont pas le droit de stationner sur les boulevards. Peut-être que certains le font mais je ne vois pas de stationnement pour les autocars sur le boulevard actuellement.

En fait, une des solutions qu'on envisage pour résoudre ces difficultés à court terme, qui a été évoquée et largement partagée avec ce collectif, c'est l'aménagement de la vélorue de la rue du Chemin Vert, qui est un projet structurant du Plan Vélo, et qui viendrait tarir le flux de transit débouchant sur le boulevard Beaumarchais et donc alléger la pression sur ce boulevard. La réalisation de cette vélorue a aussi l'avantage important de permettre de mettre en œuvre, comme on l'a évoqué en réunion publique, la fermeture permanente du bas du boulevard Richard Lenoir, entre les rues Saint Sabin et la rue du Pasteur Wagner. Cette fermeture, qui est actuellement expérimentée les jours de marché, permet d'augmenter les temps de feu vert au débouché de Beaumarchais sur la place de la Bastille. C'est une expérimentation qui marche car quand elle est mise en œuvre, on retarde la saturation du boulevard le matin, sans l'empêcher néanmoins donc l'effet n'est pas forcément toujours très perceptible par les riverains, mais ça améliore quand même la situation sur le boulevard Beaumarchais.

Ce que l'on préconise à long terme, et c'est le sens du vœu qu'on vous propose, c'est la mise en sens unique – sauf bus – des grands boulevards pour apaiser la circulation. D'ailleurs, je suis étonné car vous avez consulté le collectif mais vous ne mentionnez pas la piste de cette mise en sens unique qui a déjà été évoquée en réunion publique et qui très partagée avec le collectif. Cette mise en sens unique permettrait enfin le rétablissement du tourne-à-gauche depuis le boulevard Beaumarchais qui n'est actuellement pas possible, en raison notamment de la circulation à double sens sur le boulevard.

Dans notre vœu, on demande également la création de pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté des grands boulevards Beaumarchais, Filles du Calvaire et du Temple afin d'assurer une infrastructure pérenne, sécurisée et lisible pour les cyclistes. Et on souhaite le traitement des contre-allées de ces boulevards de façon qualitative avec notamment un potentiel de végétalisation important. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est effectivement une vision d'ensemble du quartier qui nous anime, qu'il s'agisse du boulevard Beaumarchais, du boulevard Richard Lenoir, de la rue du Chemin Vert, autant d'opérations qui sont imbriquées et qui forment un ensemble cohérent, longuement étudié par les services de la voirie pour s'assurer de l'amélioration du fonctionnement actuel, donc pour suivre les mêmes objectifs que vous au fond. C'est donc la solution préconisée par les services qui nous semble la meilleure. Est-ce qu'à la lumière de ces explications vous maintenez votre vœu ? Il est maintenu, donc avec un avis défavorable de l'exécutif. »

#### **Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement,**

Considérant le chaos sur la circulation engendré par le changement du plan de circulation autour de la place de la Bastille suite à son réaménagement, ainsi que par les travaux réguliers qui se tiennent dans ce secteur,

Considérant que le boulevard Beaumarchais et ses rues adjacentes souffrent d'un embouteillage chronique,

Considérant que ces embouteillages incessants exposent les riverains à une pollution atmosphérique alarmante et à des nuisances sonores incessantes, situation intolérable qui affecte directement la santé physique et mentale des habitants, ainsi que leurs droits.

Considérant que les piétons, notamment les enfants, ainsi que les personnes âgées et/ou handicapées voient leur sécurité compromise, tandis que les trajets en autobus ou en voiture se rallongent significativement,

Considérant la pétition présentée par le collectif Beaumarchais Bastille asphyxiés ayant réuni à ce jour plus que 1 400 signatures,

Considérant que des mesures de fond devront être étudiées, mais que dans l'attente des mesures d'urgence peuvent être prises.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) et du collectif Beaumarchais Bastille asphyxiés,

#### EMET LE VŒU

- Que la Ville de Paris procède à la mise en place de radars sonores dans le secteur de la place de la Bastille, du boulevard Beaumarchais et du boulevard Richard-Lenoir,
- Que la Ville de Paris procède à la mise en place d'une signalétique à croisillons verbalisable aux intersections,
- Que la Ville de Paris rétablisse la possibilité de tourner à gauche depuis le boulevard Beaumarchais à l'arrivée sur la place de la Bastille pour les automobilistes qui souhaitent rejoindre le boulevard Richard-Lenoir, la rue de la Roquette, etc,
- Que la Ville de Paris en limite à une voie de voiture la portion du boulevard Beaumarchais entre Chemin Vert et Bastille, comme c'est le cas sur l'ensemble de l'axe République – Chemin Vert, afin de diminuer de flux d'entrée de trafic sur la place et en fluidifier le contournement,
- Que la Ville de Paris mette en place un accès restreint aux cyclistes, riverains, taxis, commerçants et usagers ayant un parking sur la rue du Pasteur Wagner afin de mettre fin à l'utilisation de cette rue étroite comme itinéraire de délestage des embouteillages,
- Que la Ville de Paris procède au réétalonnage de la durée des feux tricolores dans tout le quartier afin de les adapter à la réalité des flux de circulation à gérer,
- Que la Ville de Paris mette en place une interdiction de stationner pour les autocars sur les boulevards Beaumarchais, Richard-Lenoir,
- Que la Ville de Paris procède au déploiement massif et régulier de la Police municipale afin de verbaliser les atteintes au code de la route par tous les véhicules (motorisés ou non).

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Communiste et Citoyen. Il n'est donc pas adopté. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	26
<b>Le vœu est rejeté</b>			

#### **V11202511 – Vœu relatif à la circulation des boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire, et du Temple** *[groupe Paris 11 en Commun]*

##### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la politique ambitieuse de rééquilibrage des usages de l'espace public mise en œuvre depuis plusieurs années à Paris ;

Considérant le réaménagement de la place de la Bastille en 2019-2020 ;

Considérant que ce projet a permis de rendre toute leur place aux piétons sur un espace autrefois grandement dévolu aux circulations motorisées ;

Considérant les difficultés de circulation collectivement partagées sur les boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire et du Temple et qu'il convient de réaliser des ajustements pour fluidifier la circulation sur ces boulevards, et notamment celle des bus ;

Considérant les difficultés de circulation observées rue du Chemin Vert, notamment les remontées de file entre le boulevard Beaumarchais et la rue Moufle, qui nécessitent une requalification globale de cette rue pour mieux répartir les flux et sécuriser les cheminements piétons et cyclables ;

Considérant les objectifs du Plan Vélo 2021-2026 de la Ville de Paris visant à favoriser les mobilités actives et le projet de création d'une vélo-rue rue du Chemin Vert, dont l'un des volets comprend l'inversion du sens de circulation entre l'avenue Parmentier et le boulevard de Ménilmontant pour réduire le trafic de transit ;

Considérant la réalisation d'un aménagement cyclable mis en place début 2024 dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques sur les boulevards Beaumarchais, Filles du Calvaire et du Temple côté 11e ;

Considérant les études déjà menées par les services de la Ville de Paris, en particulier la Section Territoriale de Voirie Nord-Est et le PC Lutèce sur les temps de feux au débouché de la place de la Bastille ;

Considérant l'expérimentation de la fermeture du boulevard Richard Lenoir les jours de marché entre les rues du Chemin Vert et du Pasteur Wagner depuis 2022, et les retours positifs de la communauté éducative et des riverains sur l'apaisement observé, notamment en termes de sécurité pour les enfants de l'école maternelle du n°13 Richard Lenoir ;

Considérant que cette fermeture, permettant une augmentation du temps de feu vert sur le boulevard Beaumarchais à l'entrée de la place de la Bastille a amélioré la situation en retardant l'heure de saturation du boulevard sans pour autant la supprimer ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de transformer le boulevard Richard Lenoir en un espace apaisé, avec la création d'une rue aux enfants ;

Considérant les réunions publiques et concertations sur ces projets et le consensus sur la nécessité de fluidifier le trafic routier sur le secteur Beaumarchais / Bastille / Chemin Vert ;

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter la circulation des bus, mode de transport essentiel pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les familles et les usagers du quotidien, en garantissant leur accessibilité ;

Considérant les rendez-vous et échanges avec les collectifs de riverains menés avec la Mairie de Paris Centre, autour de la mise en œuvre d'un projet ambitieux comprenant notamment l'étude de la mise en sens unique (sauf bus) des boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire et du Temple ; ces aménagements permettront d'y fluidifier le trafic ;

Considérant le potentiel d'aménagement des contre-allées des boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire et du Temple ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun ;

#### **EMET LE VŒU :**

Que la Ville de Paris, conformément aux engagements pris lors des réunions publiques et des concertations sur les projets pour ce secteur, engage une refonte globale du plan de circulation du secteur Bastille, incluant les boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire, du Temple et Richard Lenoir, afin de réduire le trafic et d'améliorer la lisibilité des itinéraires pour tous les usagers (bus, piétons et cyclistes), et de fluidifier les échanges sur la place de la Bastille ;

Qu'ainsi soient étudiés :

- La mise à sens unique (sauf bus) des boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire et du Temple pour apaiser les boulevards et y améliorer le fonctionnement des lignes de bus ;
- Le rétablissement du tourne-à-gauche depuis le boulevard Beaumarchais vers la place de la Bastille, afin de mieux répartir les flux ;

- La création de pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté des boulevards Beaumarchais, des Filles du Calvaire et du Temple, afin d'assurer une infrastructure pérenne, sécurisée et lisible pour les cyclistes ;
- Le traitement des contre-allées des boulevards de manière qualitative, avec une attention particulière portée à la végétalisation des pieds d'arbres et à la désimperméabilisation des sols.

**M. le Maire** : « Nous passons au vote du vœu déposé en séance. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Pardon, on votera pour ce second vœu avec quand même deux petits points : nous souhaiterions avoir une étude d'impact sur la mise en sens unique du boulevard Beaumarchais et sur la création de la piste cyclable, s'il vous plaît. »

**M. LEBON** : « Oui, mais c'est pour ça qu'on a demandé la poursuite et l'accélération des études auprès des services pour avoir la vue d'ensemble sur le plan de circulation du quartier. C'est bien l'objectif. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Tu pourras nous le faire parvenir, s'il te plaît ? »

**M. LEBON** : « Quand on les aura. »

**M. le Maire** : « Tous les éléments, y compris les impacts sur la circulation, qui sont à notre disposition ont été présentés lors de la dernière réunion publique sur Chemin Vert et sont en ligne sur le site de la Mairie, comme toutes les présentations faites en Mairie.

Je vous propose de voter ce deuxième vœu. Qui est pour ? »

**M. VISCONTINI** : « Compte tenu du dépôt du vœu sur table, on n'a pas eu le temps d'en échanger ensemble et donc on ne prendra pas part au vote sur ce vœu. »

**M. le Maire** : « Très bien. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Communiste et Citoyen, le groupe Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>. Le vœu est adopté. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 9	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	5
POUR	24	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

### **Q11202504 – Question orale relative au périscolaire** [groupe Changer Paris]

Monsieur le Maire,

Mi-Avril, nous apprenions dans la presse l'impensable. Un animateur en école maternelle de la Ville de Paris était mis en cause pour des faits à caractère sexuel envers plusieurs enfants. Depuis, plusieurs plaintes pour violences et violences sexuelles au sein de cette école ont été déposées. Une situation qui vous glace le sang et qui interroge de nombreux parents dont les enfants sont scolarisés à Paris.

Les informations que nous avons pu obtenir de notre côté feraient apparaître des dysfonctionnements graves et des retards inexcusables de la part des élus concernés et de l'administration parisienne. De toute évidence, cette

situation aurait dû être détectée et traitée plus tôt. Les parents d'élèves de notre arrondissement sont en droit de demander des comptes à la municipalité, c'est le sens de cette question orale.

Ainsi, les élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) souhaitent obtenir de l'exécutif les réponses aux questions suivantes :

- Comment est précisément effectué le recrutement des animateurs du périscolaire ? En particulier, quelle(s) recherche(s) d'antécédents incompatibles avec un travail auprès de jeunes enfants est(sont) effectuée(s) ?
- Quel a été le calendrier précis des alertes faites aux élus et aux services et les actions mises en place ?
- Comment et pourquoi de nombreux mails adressés aux élus et/ou à la hiérarchie ont-ils pu rester sans réponse ?
- Quels ont été à ce stade les dysfonctionnements identifiés (animateurs seuls avec les enfants, animateurs avec les enfants sur les genoux et dans les bras, alertes faites par les autres animateurs, etc.) ?
- Quelles mesures la Ville de Paris prendra-t-elle pour pallier ces dysfonctionnements et erreurs, sous quels délais ?

**M. le Maire** : « Nous avons terminé l'examen des vœux. Il reste un seul point, la question orale que pose Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER** : « Je vous remercie. Nous avons appris par voie de presse des faits supposés de violence sexuelle dans une école maternelle du 11<sup>e</sup> arrondissement. On l'a appris aussi par des parents qui ont pu nous contacter. J'ai cru comprendre que nous sommes encore dans la phase de l'enquête et je comprends bien qu'il y a un certain nombre d'informations qui ne peuvent pas être communiquées. Il n'y a pas du tout de problème avec ça. Ce qui nous a plus interpellé, c'est à quel point les parents remontent le sentiment qu'il y a eu de très nombreux dysfonctionnements dans l'organisation du périscolaire et ce depuis le début de l'année. Ils se demandent si ce n'est pas cette multiplication de dysfonctionnements dans le périscolaire qui aurait pu amener à retarder les premières alertes, ou en tout cas au fait qu'elles soient vraiment prises au sérieux. On sait très bien que ce genre de fait de violence peut survenir tout le temps, partout, mais pour autant, cela nous oblige à une vigilance maximale. Je le partage ici car ce sont des faits d'une gravité extrême qui peuvent mériter d'être évoqués dans le cadre d'une assemblée d'élus.

Comment, dans le cadre d'un accueil collectif avec plusieurs personnes encadrantes, un animateur peut se trouver isolé avec des enfants et peut commettre des actes de violence sexuelles ? On trouve qu'il est important d'alerter sur le fait que, au-delà de cette affaire et de l'affaire judiciaire qui suivra, on puisse s'interroger sur le fonctionnement du périscolaire et sur les dysfonctionnements qui ont peut-être eu lieu – on nous a fait remonter notamment des dysfonctionnements au niveau de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) – pour qu'on puisse avoir une plus grande vigilance pour nos enfants à l'avenir à Paris. »

**M. le Maire** : « Merci pour votre question et pour la façon dont vous l'avez formulée oralement, car, à l'écrit, elle m'inquiétait plus. Des sous-entendus assez lourds nous accusaient de négligences ou de retards dans le traitement des informations remontées, et ce n'était vraiment pas le cas.

Comme vous et comme tout le monde ici, j'ai été profondément choqué en apprenant le mercredi 9 avril par les services de la CASPE 11/12 qu'un animateur aurait perpétré des attouchements à caractère sexuel sur des enfants scolarisés à l'école maternelle Baudin. Sachez que le 9 avril au soir, l'animateur en question a été suspendu de ses fonctions. C'est le cas à chaque fois que de tels faits sont malheureusement remontés. Il s'agit d'une suspension conservatoire qui vise à soustraire le danger des enfants le temps que l'enquête puisse se dérouler.

Le jeudi 10 avril, les informations ont été diffusées aux parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves qui ont été reçus par la CASPE le vendredi 11 avril à midi. À l'issue de cette réunion, ils ont convenu de faire une réunion générale pour tous les parents de l'école le vendredi soir, sachant que les vacances scolaires débutaient ce soir-là. Je ne rapporte ici que les premières heures qui ont suivi. D'autres réunions sous différentes formes ont eu lieu, je ne reviens pas dessus mais on pourra vous en rendre compte si vous le souhaitez, cependant ce n'est pas exactement le sens de votre question.

La gravité de ces faits a conduit la Ville à inviter les parents à déposer plainte au commissariat, ce qu'ils ont fait. Suite aux dépôts de plaintes, la brigade des mineurs a été saisie et elle est aujourd'hui en train de mener son enquête afin de faire toute la lumière sur cette situation. Parallèlement, comme c'est toujours le cas dans ce type de situation, la Ville de Paris a diligenté une enquête administrative menée par l'Inspection générale de la Ville afin de savoir s'il y a eu des manquements ou des retards ou des informations qui auraient été bloquées dans la hiérarchie au niveau de la Ville. Cette enquête est conduite de concert avec l'Education nationale, qui a également lancé une enquête administrative pour que l'ensemble des intervenants de cette école (personnels Ville et Education Nationale) qui sont en contact avec les enfants puissent répondre aux inspecteurs. Ces enquêtes permettront d'objectiver s'il y a eu ou non des manquements et peuvent conduire à des sanctions administratives. Elles se conduisent en parallèle de l'instruction de la Brigade des mineurs, qui peut conduire à des suites pénales.

Sachez que nous avançons sur ce dossier en totale transparence, dans le respect des consignes données par la Police, avec les parents d'élèves de l'école Alphonse Baudin mais aussi ceux des écoles maternelle et élémentaire du 11 bis Parmentier. En effet, après avoir suspendu l'animateur, nous avons regardé où il avait été affecté précédemment et il avait exercé dans ces deux écoles, sans qu'il y ait eu de plaintes de cette nature, à ma connaissance.

Des réunions d'échanges et d'information ont été organisées avec l'ensemble des parents d'élèves de l'école Alphonse Baudin, la première le vendredi 11 avril, la seconde, le lundi 28 avril (jour de rentrée des classes). Etant donné la violence des faits, ces réunions ont été accompagnées d'un soutien psychologique à destination des parents et des enfants. J'ajoute que, ayant eu récemment une réunion d'échanges avec les parents des trois écoles, ceux-ci avaient apprécié la qualité du suivi psychologique dont ils ont bénéficié. C'est une chose qui est essentielle dans une situation aussi dramatique. Ces réunions ont permis de présenter aux parents les mesures mises en place pour accompagner au mieux les enfants et l'équipe d'animation, renouvelée à 50%, jusqu'à la fin de l'année. Et comme je l'avais évoqué, nous avons reçu le 22 mai, jeudi dernier, les parents d'élèves élus des écoles Alphonse Baudin et du 11 bis Parmentier, avec Jérôme MEYER et Christophe HARNOIS, en présence des services de la Ville concernés, notamment la directrice de la DASCO et l'Inspectrice Générale qui a profité de cette réunion pour se présenter aux parents, expliquer leur manière de travailler et leur indiquer qu'ils allaient être recontactés pour des entretiens dans le cadre de cette enquête administrative.

La justice doit maintenant faire pleinement son travail et faire toute la lumière sur ces accusations pour que, si ces dernières sont confirmées, les dysfonctionnements puissent être identifiés et que les mesures en termes de sanctions et de modification de processus puissent être prises.

Je vous remercie d'avoir posé cette question car cela permet aussi de redire toute la confiance que nous avons dans la CASPE, qui depuis le 9 avril a été au premier rang pour gérer cette crise et l'a fait dans le respect total du protocole, avec le soutien appuyé de la DASCO, de Patrick BLOCHE et son cabinet. Aujourd'hui, notre travail, avec l'ensemble de ces services, c'est de mettre tout en œuvre afin de rétablir la confiance des parents envers leur école et le périscolaire, avec des

équipes plus charpentées qui sont maintenant en place dans cette école, pour assurer la meilleure qualité possible dans ces ateliers du périscolaire.

Vous demandiez dans votre question écrite quels étaient les processus permettant de sécuriser le recrutement des animateurs. Je vous précise que chaque animateur recruté par la Ville de Paris voit son dossier passé au peigne fin. Il existe des fichiers sur les délinquants sexuels, incluant également les personnes mises en cause. La Ville de Paris vérifie ainsi que les animateurs n'ont pas été accusés de ce type de crime. Chaque animateur est enregistré par le Responsable Educatif Ville sur la plateforme nationale « Gam-Tam ». Cet enregistrement permet d'interroger directement le casier judiciaire de l'animateur (contrôle du B2), le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) et le fichier des cadres interdits. Ce dernier est un fichier national qui recense les professionnels faisant l'objet d'une interdiction, par la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, d'exercer temporairement ou définitivement des missions au contact des mineurs. Ces fichiers ont été constitués ces dernières années, après un certain nombre de scandales, permettant d'avoir ce dispositif relativement complet.

Cette déclaration est faite également avant chaque vacance lorsque l'animateur travaille en centre de loisirs. L'Etat contrôle la Ville sur le respect de cette déclaration obligatoire via des contrôles sur place et sur pièce du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Vous l'avez dit dans vos propos, ce dispositif bien que complet n'empêchera jamais totalement la survenue d'un drame comme celui-ci. C'est pourquoi il est important que les services réagissent sans délai dès qu'une accusation de cette nature est portée et c'est ce qui s'est passé dans ce cas.

Je conclus en disant que ce fait ne représente évidemment pas ce qui se passe dans le périscolaire, heureusement, et que ces ateliers sont très appréciés par l'ensemble des familles qui peuvent en bénéficier. Ces ateliers gratuits sont utiles, ils permettent aux enfants de nos écoles de bénéficier d'enseignements complémentaires à ce que l'Education Nationale apporte en termes de transmission des savoirs. Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le faire à travers cette question.

\*\*\*\*\*

Chers collègues, l'ordre du jour de notre Conseil est épuisé. Je vous invite à la Journée Portes Ouvertes de la Mairie qui aura lieu le 21 juin, comme la Fête de la Musique. Je vous souhaite une très bonne soirée. Merci à toutes et à tous. »

**À 20h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 <sup>e</sup> arrondissement	M. Christophe HARNOIS, Conseiller du 11 <sup>e</sup> Secrétaire de séance